

UNIVERSITE DU QUEBEC

MEMOIRE

PRESENTÉ A

L'UNIVERSITE DU QUEBEC A TROIS-RIVIERES

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAÎTRISE EN ETUDES QUEBECOISES

PAR

CLAUDE WINTGENS-KLIMOV

POUVOIR SOCIAL ET ENCADREMENT RELIGIEUX ET MORAL DES
CURES DE NICOLET D'APRES LES CAHIERS DE PRÔNES :1870-1910.

AVRIL 1981

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire ou de cette thèse a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire ou de sa thèse.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire ou cette thèse. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire ou de cette thèse requiert son autorisation.

Remerciements

A Monsieur l'abbé Lemire de l'Evêché de Nicolet, qui m'a permis de consulter autant de fois que je le voulais les cahiers de prônes des curés de Nicolet.

A Monsieur l'abbé Gilles Proulx, archiviste au séminaire de Nicolet, qui a aimablement mis à ma disposition tous les documents dont j'avais besoin.

A mon directeur de recherche, Monsieur Serge Gagnon, qui fut le premier à me donner l'idée de ce sujet de thèse.

Et, enfin, à mon co-directeur, Monsieur Maurice Carrier qui, par ses précieux conseils et ses encouragements, m'a grandement facilité ce travail de recherche.

SIGLES

A.E.N.	Archives de l'Evêché de Nicolet
A.S.N.	Archives du Séminaire de Nicolet
A.Q.	Archives du Québec
B.U.L.	Bibliothèque de l'Université Laval
C.P.	Cahier de prônes
D.St.P.	Denier de saint Pierre
E.N.O.	Ecole du Nord-Ouest
M.A.	Missions d'Afrique
M.Ag.	Missions agricoles
N.T.C.F.	Nos Très Chers Frères
P.F.	Propagation de la Foi
P.U.L.	Presses de l'Université Laval
P.U.M.	Presses de l'Université de Montréal
P.U.Q.	Presses de l'Université du Québec
R.A.F.	Rapport des Archives Fédérales
St.F.S.	Saint François de Sales
S.G.Mgr	Sa Grandeur Monseigneur
S.H.R.N.	Société d'Histoire régionale de Nicolet
T.S.	Terre sainte

INTRODUCTION

Cette étude est basée sur les cahiers de prêches (1) de la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Nicolet, écrits par les curés qui se sont succédés entre 1875 et 1910. Elle a pour but de montrer l'ascendant particulier et la confiance absolue dont jouissait le curé vis-à-vis de la population. Population rurale, repliée sur elle-même et centrée

(1) Le cahier de prêches est une source manuscrite (plus ou moins riche de renseignements). Le curé de la paroisse y note régulièrement ce qui se passe à Nicolet. Dans de nombreuses paroisses du Québec, les cahiers de prêches n'ont qu'une valeur statistique, les curés se contentant de noter les annonces des mariages, des baptêmes et des décès, les recensements annuels ainsi que les manifestations religieuses (heures des messes et des vêpres, dates des fêtes religieuses etc.) Mais pour la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Nicolet, ce type particulier de document a une importance considérable, car il nous livre une profusion de renseignements concernant bien des aspects de la vie religieuse et sociale. En plus de noter les annonces habituelles, les curés Suzor, Gouin et Lavallée, emploient le cahier de prêches - chacun à sa façon - comme sermonnaire, il leur arrive aussi de s'en servir comme cahier de comptes et d'y inscrire l'état des finances de la Fabrique et le produit de la dîme. On y trouve également comme dans un journal intime, les propres réflexions du curé sur la vie de la paroisse, qu'il s'agisse des intérêts publics, des questions religieuses, de la moralité, de la santé, de l'aide à apporter aux pauvres et aux sinistrés en cas de malheur (incendies, inondations etc.), de l'éducation religieuse et scolaire des enfants, de l'organisation des loisirs et même parfois des conseils à donner aux agriculteurs.

sur la famille dont le père était le chef incontesté. De façon générale, elle était peu encline aux initiatives personnelles. En très grande majorité catholique, elle respectait l'autorité du curé qui animait et contrôlait la plupart des activités sociales, son rôle ne se limitant pas au domaine religieux.

Le curé de Nicolet était un homme cultivé qui entretenait de nombreux contacts avec le monde extérieur. Sur le plan matériel, il bénéficiait de revenus élevés grâce au produit de la dîme,(1) au casuel et à la capitation. Comme le dit Normand Seguin " on risque de ne pas comprendre la force et l'action du curé dans la communauté rurale du XIXe siècle si on n'a pas saisi l'importance des revenus du curé et de la Fabrique." (2) Ces avantages lui permettent d'asseoir son pouvoir social face à la petite bourgeoisie avec laquelle il n'est pas toujours d'accord.

Trois curés ont oeuvré au cours de la période (3) qui nous concerne. Ils ont noté dans leurs cahiers de prêches les faits qui, selon eux, méritaient d'être mentionnés, ainsi que des observations personnelles. En essayant de reconstituer à l'aide de ces documents certains aspects de la vie quotidienne des fidèles de Nicolet de la fin du XIXe siècle et du début du XXe

(1) Le revenu de la dîme était souvent supérieur à celui des récoltes des plus importants cultivateurs. De ces revenus, le curé n'en garde qu'une petite partie pour ses besoins personnels, le reste étant consacré aux bonnes œuvres (voir p.22 et suiv.).

(2) Normand Seguin, La conquête du sol au XIXe siècle, Ed. du Boréal Express, Québec, 1977, p.170.

(3) Voir notices biographiques des curés Suzor, Gouin et Lavallée p.16 et p.17; Annexe: 1 pp.80-81-82.

siècle, nous ne devons pas oublier que ces témoignages ne sont pas toujours exhaustifs et que l'émotion y occupe une place non négligeable. Aussi, faut-il nuancer notre analyse.

Nous avons choisi Nicolet, petite ville située sur la rive sud du Saint-Laurent, à mi-chemin entre Québec et Montréal - à cent cinquante deux kilomètres de Québec et à cent trente six kilomètres de Montréal - et à moins de soixante kilomètres de Victoriaville, Drummondville et Sorel sur la rive sud, Trois-Rivières et Shawinigan sur la rive nord. Différente des autres centres urbains de son époque, Nicolet l'est aussi bien par la composition et par l'évolution de sa population, que par ses fonctions urbaines et par l'organisation de son espace qui fait d'elle un centre de services important au point de vue administratif, éducatif et religieux.

CHAPITRE PREMIER

EVOLUTION DE NICOLET DE 1870 à 1920.

A. La population et l'économie

Dès 1871, Nicolet prit un aspect de plus en plus urbain et s'affirma comme un centre de services vis-à-vis des paroisses agricoles voisines. Au début du XIXe siècle, la seigneurie de Nicolet était peu peuplée. On peut expliquer cette situation par le fait que les seigneurs de Nicolet (1) avaient un rôle plutôt effacé comme agents de développement (2) ou encore que dans les premiers temps de la colonisation, les habitants avaient peur des Iroquois. Cette crainte poussa d'ailleurs plusieurs familles à s'installer à Trois-Rivières. (3)

Après cette période de léthargie, Nicolet connut un accroissement démographique considérable qui dura cinquante ans. Pendant la première moitié du XIXe siècle, l'augmentation de la population resta très faible (environ 760 personnes en 1815). En 1871, la population se chiffrait à 2,797 habitants, ce qui accentua le caractère urbain de l'agglomération. Remarquons ici que depuis 1850, la province de Québec connut un fort développement de l'instruction entièrement dominée par le clergé. A Nicolet plus qu'ailleurs, de nombreuses maisons d'enseignement s'implantèrent. Cela en-

(1) E.Bellemare, Histoire de Nicolet, 1664-1924, Arthabaska, 1924, p.2 à p.37.

(2) Engagés dans le commerce des fourrures à Trois-Rivières ou à Québec, ils confiaient l'exploitation de leur seigneurie à de simples fermiers qui habitaient le manoir seigneurial, ce qui fut un préjudice à la colonisation. Sur cette question, on consultera avec profit: Tableaux d'histoire trifluvienne sous le régime français in Fastes trifluviens, Société Saint-Jean-Baptiste et Société d'Histoire régionale, juin 1951, p.131.

Jean Hamelin, Histoire du Québec, St Hyacinthe, Edisem, 1977, p.104-105.

(3) E.Bellemare, Op.cit., p.122, note 3.

traîna un fort accroissement de la population scolaire. S'établissaient également à Nicolet, un grand nombre de communautés religieuses (ce qui explique un pourcentage plus élevé de femmes que d'hommes). En deux décennies, l'urbanisation se produisit de façon accélérée. Les commerces de détail se multiplièrent, quatre scieries s'implantèrent dans la ville. En cent ans la population de Nicolet tripla. Cependant, vers 1901, on constata une baisse de la population. Cette diminution peut s'expliquer par l'émigration vers les Etats-Unis où les salaires étaient plus élevés et aussi par l'essor industriel des centres régionaux de Shawinigan, de Sorel et de Drummondville qui attirèrent un bon nombre de Nicolétains. En 1910, la ville connut à nouveau une remontée démographique grâce à la création de quelques nouvelles industries (des fabriques de beurre, de fromage, de caséine -annexée à la crèmerie-), une menuiserie -la Manufacture Caron fondée en 1891 par Louis Caron -spécialisée dans les meubles d'église, une manufacture de lunettes - fondée en 1910 - et une imprimerie.

Bref, l'évolution de Nicolet fut très lente jusqu'au début du XIXe siècle; puis elle connut un accroissement considérable favorisé par l'établissement de nombreuses maisons d'enseignement et par l'implantation de petites industries, avant de se stabiliser aux alentours de 1920.

EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DE NICOLET D'APRES LES RECENSEMENTS DECENNAUX.

1871 (1)

2,707 Canadiens français
43 Canadiens anglais
4 Allemands
17 Irlandais
23 Ecossais

1891 (4)

3,827 habitants
(Ville: 2,518 H.)
(Campagne: 1,300 H.)
3,785 Canadiens français
9 Canadiens anglais
22 Irlandais
10 Ecossais

1910 (6)

3,660 habitants
(Ville: 2,518 H.)
(Campagne: 1,140 H.)
3,610 Canadiens français
12 Canadiens anglais
2 Irlandais
4 Belges
1 Ecossais

1881 (2)

3,702 Canadiens français
5 Irlandais
54 Américains (3)

1901 (5)

3,489 habitants
(Ville: 2,180 H.)
(Campagne: 1,309 H.)
3,479 Canadiens français
2 Canadiens anglais
5 Irlandais
2 Ecossais
1 Juif

(1) Rapport de recensement de 1871, Vol.I., Ottawa, 1872, p.256.

(2) Rapport de recensement de 1881, Vol.I., Ottawa, 1882,
pp.334-335.

(3) On peut se demander si ces Américains ne sont pas d'anciens Nicolétains ayant émigré aux Etats-Unis pour revenir ensuite à Nicolet. Nous n'avons trouvé aucun renseignement à ce sujet.

(4) Rapport de recensement de 1891, Vol.I., Ottawa, 1892,
pp.334-335.

(5) Rapport de recensement de 1901, Vol.I., Ottawa, 1902,
pp.378-379.

(6) Rapport de recensement de 1910, Vol.I., Ottawa, 1911,
pp.294-295.

B) Nicolet, ville de services

Nicolet, chef-lieu du comté de Nicolet comprenant vingt-trois paroisses, est une ville de services pour toute la population de l'arrière-pays, agricole à plus de 85 %. Nicolet se distingue des autres centres urbains du Québec en ce sens qu'elle possède la plus forte concentration d'écoles et d'institutions religieuses de toute la province. La ville se dévide en deux parties: le quartier du nord-ouest et le quartier du sud-est. Le quartier du nord-ouest est surtout occupé par les institutions religieuses. Outre la cathédrale et l'évêché, on y trouve l'académie commerciale fondée par le curé Brassard en 1801 et qui fut le premier petit séminaire de Nicolet (un des plus anciens du Québec), la maison mère des Soeurs de l'Assomption (transférée de Saint-Grégoire à Nicolet en 1875) distribuant l'enseignement primaire et formant des institutrices; l'Hôtel Dieu fondé en 1886 et appartenant à la communauté des Soeurs grises (maison pour les pauvres et pour les orphelins). En 1903, on ajoute à ce dernier deux nouvelles ailes destinées à former l'Hôpital Christ-Roi et l'Hospice Notre-Dame aménagé pour recevoir les prêtres malades ou à la retraite. Cette institution possède aussi une métairie (la métairie Saint-Joseph), et regroupe également la Maison des Filles de la Sagesse le Noviciat des Pères de Montfort les Petites Soeurs de la Sainte Famille et les Soeurs servantes de Notre Dame (ces religieuses s'occupent surtout des soins ménagers du séminaire). Dans ce quartier, il y a également une fabrique de meubles, une carderie, un atelier de menuiserie, quelques petits magasins et des maisons privées. Le quartier du sud-est constitue le centre des affaires. Au début du XX^e siècle, il y a déjà une vingtaine de commerces de détail, quelques industries occupant une superficie comparable à celle que couvre le commerce et les "services" réunis, mais est bien inférieure à celle des communautés religieuses et des maisons d'enseignement. En fait, il s'agit de petites industries (boulang-

geries, manufactures de portes et châssis, etc.) et employant au maximum vingt personnes. Aussi, ces industries n'exigent aucune condition particulière de localisation. En 1910, est fondée à cet endroit la plus importante industrie de Nicolet, la "Consolidated Optical Co"(manufacture de lunettes). Mais dans ce quartier commerçant il y a encore le Monastère du Précieux Sang et l'Ecole Normale. Au centre de la ville se regroupent les institutions publiques comme l'Hôtel de Ville, le Palais de Justice (fondé en 1910) et le Bureau de Poste. Dès lors, la ville s'affirme comme un centre administratif, culturel et religieux dont la zone d'influence est considérable.

c) Nicolet, foyer d'expression de la culture savante

Au premier siècle de son existence, le cadre des activités sociales des nicolétains se limitait à la famille, au voisinage, à la paroisse. Comme dans toute société traditionnelle, les informations étaient transmises de bouche à oreilles lors des rassemblements pour les cérémonies religieuses, les fêtes champêtres ou les travaux saisonniers. Cependant, avec l'implantation des nombreuses communautés religieuses et des institutions d'enseignement, la société va connaître un dynamisme intellectuel inégalé. Ce dynamisme se manifesta notamment par la parution du premier journal, le Messager de Nicolet, hebdomadaire conservateur fondé par Charles Germain et Henri Trudel qui, par leurs écrits (1) voulaient promouvoir la vie économique et culturelle du comté de Nicolet. (2) Outre Henri Trudel, les autres rédacteurs furent W.Camirand et F.L.Desaulniers.(3) En 1885, le Messager de Nicolet comptait 1,580 abonnés et son rayonnement était considérable puisqu'il y avait des abonnés à New-York, à Chicago, au Texas, en Californie et un peu partout à travers le Canada. Et même à Paris. En 1886, un autre

(1) Nous n'avons trouvé aucune note biographique sur Charles Germain. Quant à H.Trudel (1864-1934), nous savons qu'il était médecin.

(2) A ce sujet, il serait intéressant de consulter: A.Beaulieu-Jean Hamelin, Les journaux du Québec de 1764 à 1964, Les cahiers de l'Institut d'Histoire, P.U.L., Québec, Librairie Arnaud Colin, Paris, 1965, 529 pages, p.189.

(3) W.Camirand (1855-1928) avocat et journaliste. Organisateur, secrétaire et président des sociétés Saint-Jean-Baptiste, Saint-Vincent-de-Paul etc. A partir de 1899, secrétaire de la ville de Nicolet. Président de la commission des écoles de la ville de Nicolet pendant dix ans. Il a pris part comme organisateur à trente élections dans le comté de Nicolet. En 1896, il a organisé l'assemblée conservatrice du comté de Nicolet.
Nous n'avons trouvé aucun renseignement sur F.L.Desaulniers.

journal, le Nicolétain (hebdomadaire conservateur fondé par Eugène Noël qui en est le propriétaire) voit le jour. L'avocat Camirand y collabora avec des étudiants en médecine, puis le rédigea seul. En 1894, ce journal cessa de paraître. Le journal local est un précieux outil d'information et, grâce à des hommes comme W.Camirand, Nicolet aura pendant plusieurs années sa presse écrite. En 1896, Camirand publia encore la Gazette de Nicolet, hebdomadaire conservateur dont il était à la fois le rédacteur et le directeur politique. Il envisageait un vaste programme incluant les questions religieuses, politiques, agricoles, financières, industrielles ouvrières et municipales. Il précisait ensuite la position du journal quant aux questions fondamentales de la politique et de la religion : "Sur les questions religieuses, il est à peine besoin de dire que nous serons toujours soumis à notre Ordinaire. Nous voulons faire du journalisme consciencieux. En politique nous serons conservateurs. Nous tenons plus aux principes qu'aux hommes"(1).

La Gazette de Nicolet était imprimée à Sorel. De 1900 à 1903, un autre journal prit la place de la Gazette de Nicolet, le Progrès, hebdomadaire fondé et imprimé par son propriétaire A.Smith(2). Il se plaça sous les signes du conservatisme. Le Progrès fut le premier journal à être imprimé sur des presses fonctionnant à l'électricité. Après le Progrès, Nicolet se retrouva sans journal jusqu'à la parution, en 1933, du Nicolétain fondé et rédigé par Camille Dugay (3).

Durant toutes ces années, la presse était donc entre les mains d'une certaine élite intellectuelle composée essentiellement de membres de la petite bourgeoisie (avocats,

(1) A.Beaulieu-J.Hamelin, Op.cit., p.160.

(2) Nous n'avons trouvé aucune note biographique sur A.Smith.

(3) Nous n'avons trouvé aucune note biographique sur C.Duguay.

médecins, étudiants etc.) (1) Au point de vue politique, ils s'affichaient tous comme conservateurs, même si, à l'occasion, leurs vues ne coïncidaient pas tout à fait avec celles du clergé, ils épousaient dans l'ensemble les idées de ce dernier.

Par les journaux, on apprend qu'il y avait une vie culturelle à Nicolet et les événements marquants de celle-ci étaient fréquemment soulignés. A titre d'exemple, nous transcrivons en note un article du Nicolétain du 11 mai 1937 (2), signé par Rodolphe Courchesne et portant sur "la vie sociale à Nicolet de 1886 à 1937".

- (1) On a dénombré dans le Registre d'état civil de la ville de Nicolet en 1888 (A.S.N.) trois médecins (Dr Mc Caffrey, Dr Smith, Dr Desaulniers), un médecin vétérinaire (Dr Latiecq), quatre avocats (P.Boudreau, A.Paré, M.Guillet, W.Camirand) et cinq ingénieurs (M.Charland, M.St Cyr, J.St Cyr, L.St Cyr, M.Pinard).
- (2) A.S.N., Le Nicolétain, vendredi, 11 mai 1937.
"Les séances à Nicolet par des amis étrangers" (1886)
"M.Jehim Prume, le célèbre violoniste du roi des belges, "est venu passer une semaine en visite chez M.Louis Fréchette, poète. Le virtuose est de retour d'Europe "depuis une quinzaine de jours. La fanfare "l'Harmonie Sainte Cécile" du séminaire est allée le recevoir au "débarcadère et a remonté en sa compagnie à bord du "vapeur "le Nicolet". M.Prume s'est rendu ensuite à la "résidence du poète lauréat M.Louis Fréchette. Le soir, "MM. Fréchette et Prume sont allés faire une visite aux "prêtres du séminaire et ont assisté à la clôture des "exercices du mois de Marie. A la fin de la cérémonie, "M.Prume joua un splendide morceau de violon. Le mardi "suivant, grâce à la courtoisie de M.Louis Fréchette, le "public sélect de Nicolet eut l'avantage d'entendre le "grand artiste sur l'invitation de M. et Mme L.Fréchette "ainsi que Mmes Lambert, Marrison, Fisset et Mlle Julienne Godby qui avaient prêté leur concours. A l'heure de "la veillée, la fanfare "la citoyenne" est venue faire "une sérénade sous les fenêtres de la résidence de M.L.

Nicolet rayonne intellectuellement. Son collège a formé des écrivains d'envergure nationale. Parmi les plus importants, citons Louis-Honoré Fréchette (1) qui fut le premier lauréat canadien à l'Académie française; Nérée Beauchemin,(2) élève du séminaire de 1863 à 1870; Antoine Gérin-Lajoie,(3) romancier et historien. Nicolet eut aussi

"Fréchette en l'honneur de M.Prume. L'artiste exécuta plusieurs morceaux de violon. Comme intermède, nous "avons entendu le jeune fils de M.Prume, le petit Jules "qui a récité avec un talent supérieur une magnifique "pièce de vers. M.L. Fréchette a déclamé à la perfection "Les Naufragés" de François Coppée. Le jour de l'Ascension, "M.Prume s'est de nouveau fait entendre à la chapelle "du séminaire. Le violoniste est parti le lendemain "pour Ottawa."

(1)Cet ancien élève du séminaire de Nicolet (1856-1866) fut avocat, journaliste, député et homme de lettres. A 19 ans, il composa le chant de la Huronne et Ne pleure pas. Il alla chercher fortune à Chicago où il publia en 1871 Lettres à Basile. En 1877, il publia Pêle-Mêle et alla s'établir à Montréal. En 1880, il présenta à l'Académie française Fleurs boréales et Oiseaux de neige. En 1882, il entra à la Société Royale du Canada. Il publia successivement une épopee lyrique Légende d'un peuple, (1882) puis Feuilles volantes (1891), Originaux et détraqués (1892), la Noël au Canada et un drame poétique Véronica. Voir: Séminaire de Nicolet 1897-1906, Montréal, C.O. Beauchemin et Fils, 1906 (ouvrage collectif).

(2)Il naquit en 1830 à Yamachiche. Avant de devenir médecin, il fut notamment élève du séminaire de Nicolet de 1863 à 1870. En 1897, il publia un recueil de poèmes Floraisons matutinales. En 1928, sous l'instigation de son ami l'abbé Albert Tessier il publia un second recueil: Patrie intime. Il mourut en 1931. Cf Armand Guillemette, Nérée Beauchemin, Edition critique, Vol.I, Introduction, P.U.Q., Montréal, 1975.

(3)Né en 1824 et mort en 1882. Poète, il fut également publiciste, avocat, traducteur, romancier. Son principal ouvrage Jean Rivard parut en 1882. Il écrivit un important ouvrage resté inachevé, Dix ans d'Histoire du Canada, Séminaire de Nicolet, p.159. C.O. Beauchemin et Fils, Montréal, 1906 (ouvrage collectif).

ses musiciens parmi lesquels, on peut retenir le nom d'E.-J. Châtillon, (1) violoniste bien connu qui enseignait la musique depuis 1862. Souvent, il donnait des concerts au profit d'oeuvres de charité.

Nicolet eut aussi des artistes peintres. Signalons Charles Gill (2) qui fut également professeur et littérateur.

Le séminaire de Nicolet comptait parmi ses professeurs de véritables érudits tel l'abbé T.M.O. Moreau qui connaissait outre le latin, le grec et l'hébreu, l'italien, l'anglais, l'allemand et l'abénakis. Il était aussi botaniste, peintre et musicien. On lui offrit une chaire à l'université Laval qu'il refusa pour rester auprès de ses élèves de Nicolet (3).

On pourrait encore multiplier les exemples. Notons pour clore ce chapitre, que, dès 1859, le séminaire avait un cercle d'étude très actif qui dura plus d'un siècle, le Cercle Gérin La Joie. D'abord purement littéraire, l'esprit de ce cercle a évolué pour en arriver à une éducation pratique et nationale. Sa devise était "Piété-Etude-Action". Les réunions hebdomadaires commençaient après une communion en groupe et une

(1) Artiste violoniste bien connu mort en 1906. Il enseignait la musique à Nicolet depuis 1862. Il écrivit également des pièces de théâtre: L'Espion, Le lion de Flandre, Délivrance de Batavia, Délivrance de Batavia, Prise de Québec. Voir: Séminaire de Nicolet, p.49.

(2) Artiste peintre, professeur et littérateur né en 1871, mort en 1918. Il alla en 1889 à Paris pour développer ses dons littéraires et artistiques. Il exécuta des œuvres d'art remarquables. Ses œuvres littéraires réunies en un seul volume furent publiées après sa mort. Voir: Séminaire de Nicolet, p.49.

(3) Décédé le 9 octobre 1887 à l'âge de 48 ans. Voir: Séminaire de Nicolet, p.72 à 78.

lecture commentée de l'Evangile. Les principaux travaux du cercle ont porté sur la petite industrie, sur le rôle des professionnels dans la "restauration" rurale et régionale par la promotion du retour à la terre et de la colonisation. Le but principal de ce cercle fut de familiariser la jeunesse avec les problèmes du jour : l'apprentissage de la vie sociale, l'étude des questions économiques et la lutte pour la langue française. Au sein du cercle fonctionnait un comité qui travaillait à l'amélioration et à l'épu-
ration de la langue, assurant la diffusion du "bon livre" et du "bon journal". (L'Action Catholique, le Devoir, le Droit).

D) Les curés de Nicolet

A Nicolet, comme partout au Québec à cette époque, le curé comptait parmi les personnes les plus instruites de la paroisse. Les cahiers de prônes nous révèlent le niveau culturel des curés de Nicolet. Celui-ci était vraisemblablement supérieur à celui de la majorité des curés de campagnes. Pour oeuvrer en cette ville les prêtres semblent avoir été triés sur le volet. Ils ne rencontraient aucune résistance pour faire partager leurs idées à leurs paroissiens, excepté, peut-être, lorsqu'ils voulaient user de leur influence sacerdotale pour dicter à leurs ouailles leur conduite en matière politique (1).

Dans le ton même du prédicateur, rien n'était épargné pour démontrer aux fidèles la supériorité de l'Eglise et la place prépondérante qu'elle occupait au sein de la société. Ils faisaient régulièrement des sermons théoriques sur la structure sociale, d'où ils dégageaient la grandeur de l'Eglise catholique:

"Des trois sociétés qui constituent l'ordre social, l'Eglise, l'Etat et la Famille et qui ont pour mission "dans des attributions distinctes de conduire l'homme "vers sa fin dernière, l'Eglise est la première, la "plus grande et la plus importante. Elle est supérieure aux deux autres par son origine, sa nature et sa "mission. Celle-ci n'existe que pour elle et à cause "d'elle. L'Eglise a sur les individus des droits supérieurs et antérieurs à ceux des autres sociétés. ". . . l'Eglise a reçu mission directe de sauver les hommes, l'Etat a reçu celle de lui préparer les voies

(1) C.P. n°3,1881 (curé Suzor)

"Mes frères, ce n'est rien vous apprendre de vous dire que "des deux candidats à la prochaine élection, l'un des deux "a appartenu à la franc-maçonnerie. D'ailleurs lui-même "n'a pas voulu en faire un mystère, il va le dire publiquement."

"pour qu'elle puisse accomplir sa mission (1)."

Cette mentalité était profondément ancrée chez les auteurs des cahiers de prônes que nous analysons.

Philippe-Hippolyte Suzor (2) fut curé de Nicolet de 1878 à 1889. Avant cela, il exerça son ministère à Arthabaska. Il fit ses études classiques au petit séminaire de Québec et la théologie au grand séminaire de cette ville. Il fut aumônier des zouaves pontificaux en Italie pendant un an (1868-1869). Il semble que ce curé de mentalité très rigoriste a exercé un encadrement très serré sur ses paroissiens.

Les curés Majorique Marchand et Omer Manseau (3) ne sont restés chacun qu'un an à Nicolet (1889-1890 pour le premier, 1896-1897 pour le second) et leurs cahiers de prônes sont sans grand intérêt car ils ne mentionnent que des annonces des mariages, des baptêmes et des décès, ainsi que les horaires des messes et des manifestations religieuses.

Par contre, le chanoine A.Gouin (4) joua un grand rôle à Nicolet où il fut curé de 1890 à 1898, puis de 1919 à 1920. Il fit des études classiques et la théologie au séminaire de Nicolet. Tout comme le curé Suzor, le curé Gouin exerçait ses tâches pastorales avec grande autorité. Le curé Lucien

(1) C.P. n°5,1885 (curé Suzor)

Dans la pensée cléricale de l'époque, il y a toujours eu subordination de l'Etat à l'Eglise.

(2) Rémi Fafard, Le clergé du diocèse de Nicolet, 1865-1870, Ed. du Bien-Public, Trois-Rivières, 1979, 488 p., p.400-401.

(3) Rémi Fafard, Op.cit., p.308-309.

(4) Rémi Fafard, Op.cit., p.234.

Lavallée (1) d'abord professeur de Belles-Lettres au séminaire, puis curé de Nicolet de 1898 à 1910 fut moins rigoriste que les deux précédents.

Ce sont ces hommes qui ont marqué toute une époque à Nicolet et grâce à leurs témoignages, nous pouvons reconstituer d'une certaine façon, un certain passé de la ville.

(1) Rémi Fafard, Op.cit., p.264-265.

CHAPITRE 2

L'ENCADREMENT RELIGIEUX

La première tâche du curé était évidemment l'exercice de son ministère. Le curé est d'abord prêtre, il est par vocation "pont" entre Dieu et les âmes pour présider à leur cheminement vers Dieu et pour le leur faciliter. A ce titre, il administre les sacrements: sacrements de mariage, de baptême, de pénitence, "derniers sacrements". Les baptêmes et les mariages étaient célébrés à l'église, excepté lorsqu'un enfant était en danger de mort. Dans ce cas, le curé se rendait au domicile du nouveau-né pour l'administrer. Dans l'exercice de ses fonctions, il devait d'ailleurs souvent se déplacer à l'intérieur de la paroisse. Une fois par année (1), il faisait sa visite paroissiale où il prenait contact avec les familles et s'entretenait avec elles en privé tout en leur donnant la bénédiction. C'était au cours de sa visite paroissiale qu'il établissait le recensement de la paroisse. Le dimanche suivant la fin d'une "tournée" de la paroisse, il pouvait en faire un bilan moral en chaire. En voici un exemple de 1904:

"Nous vous remercions bien cordialement de l'accueil bienveillant que vous nous avez donné partout. L'esprit chrétien règne dans les familles. Nous l'avons constaté avec bonheur car toutes se mettent à genoux pour recevoir la bénédiction du pasteur qui les visite une fois par année au nom de l'Eglise. Conservez

(1) A Nicolet, la visite paroissiale du curé avait habituellement lieu au début de l'année.

"cette pieuse coutume. Elle édifie les enfants et contribue à conserver dans le peuple les sentiments religieux (1)."

La tâche la plus accaparante pour le curé était la visite des malades. A la période de Pâques, il allait les confesser et leur porter la communion, mais l'état des chemins et la lenteur des moyens de communication lui causaient bien des difficultés et le contraignaient souvent à faire demi-tour. Il faisait cependant l'impossible pour porter l'extrême onction au mourant et le préparer à paraître devant Dieu.

Pour le sacrement du mariage, les futurs époux avaient de fréquentes rencontres avec le prêtre. Ils étaient instruits de leurs devoirs réciproques et de leur futur rôle de parents. L'accent était mis tout spécialement sur le but premier du mariage qui est la procréation et le curé insistait auprès de la future épouse sur l'opportunité d'être mère d'une famille nombreuse. Dans la pensée d'alors, avoir de nombreux enfants était un devoir de religion en même temps qu'un devoir patriotique car il assurait la survie du fait français en Amérique du Nord.

Quant à l'administration du sacrement de pénitence, les fidèles semblaient l'accepter sans réchigner mais on peut être sceptique sur l'observance des pénitences tant elles paraissent sévères, eu égard à la faute commise. Dans un cahier de prônes de 1882, le curé Suzor a transcrit le pénitentiel que voici:

" Parler à l'église pendant l'office divin - dix jours
" au pain et à l'eau.
" Manquer au service - vingt jours au pain et à l'eau.
" Manger de la viande pendant le carême sans une très
" grave nécessité - pas de communion.
" Violation d'un jeûne à Pâques - sept jours au pain
" et à l'eau.
" Injurier ses parents - trois ans de pénitence.

"Un garçon ou un homme marié qui pèche avec une fille
" - de cinq à dix ans de pénitence.
(Aucune explication ne nous est donnée quant à l'application de ces pénitences). (1)

Par ses sermons, le curé livrait le contenu dogmatique de l'enseignement de l'Eglise. Il instruisait ses fidèles des réalités religieuses et morales telles que les commandements de l'Eglise, les sacrements, le culte des saints, la charité chrétienne, l'éducation à donner aux enfants, les actions à éviter etc. Il s'impliquait aussi dans la formation des jeunes; par le catéchisme, il les préparait à certains moments importants de leur vie. A l'église, le curé commentait également les lettres circulaires de l'Evêque et faisait part de tout ce qui se passait dans la paroisse. La chaire de vérité faisant dans ce cas office de "média d'information". Ainsi, lors de la faillite, en juillet 1900, de la succursale de la Banque Villa Marie de Montréal qui opérait à Nicolet depuis 1880, le curé annonçait que:

"Les liquidateurs ont chargé MM.Lacombe et Beaulieu
"de faire paiement du premier dividende qu'ils ont
"déclaré dans cette faillite. Ils sont prêts à vous
"payer ce premier dividende sur présentation de votre
"livre de dépôt à partir du deuxième jour d'août"(2).

A quelques occasions, il servait de porte-parole au gouvernement en prêchant la soumission à l'autorité établie. D'après le curé, pour mener une vie droite, il fallait suivre le précepte de saint Paul et s'en remettre aux "conducteurs" du peuple:

(1) C.P. n°3, mars 1882 (curé Suzor)

(2) C.P. n°7, 1^ejuillet 1900 (curé Suzor)

"Obéissez à vos conducteurs et soyez soumis à leur
"autorité, car ce sont eux qui brillent pour le bien
"de vos âmes comme devant en rendre compte, afin qu'ils
"s'acquittent de ce devoir avec joie, et non en gémissant,
"ce qui ne vous serait pas avantageux".(1)

(1) C.P., n°2, 27 juillet 1882 (curé Suzor)

A) Les fonctions administratives du curé

En plus de ses fonctions sacerdotales, le curé d'autrefois de Nicolet avait des charges administratives à remplir. C'était lui qui percevait son propre revenu de chaque ménage:

a) La dîme

Les revenus de la dîme (la 26ième gerbe) étaient très élevés. Ils étaient normalement de beaucoup supérieurs à ceux des plus gros producteurs de la région. Mais le curé ne gardait pas tout pour ses besoins personnels. Avec les revenus curiaux ont été accomplies de grandes œuvres de charité et d'éducation. En 1890, l'Evêque Elphège Gravel a établi la rétribution des curés de la manière suivante: (1)

"1 - Tous ceux qui récoltent du grain paieront une piastre par cent livres de grains.

"2 - Ceux qui cultivent le foin paieront une piastre par mille bottes sur tout le foin récolté moins mille bottes. Par exemple, un cultivateur qui a récolté cinq mille bottes paiera quatre dollars. Ceux qui cultivent le foin et récoltent le grain ajouteront neuf centins par cent bottes.

"3 - Les locataires paient une somme équivalent à la moitié d'un mois de loyer pourvu que ce ne soit pas moins de deux piastres.

"4:- Toutes les personnes non mariées et sans propriété mais qui gagnent quelque chose doivent payer une piastre.

"5 - Les propriétaires des villages paient pour la propriété sur laquelle ils résident selon l'échelle suivante :

(1) Mandements - Lettres pastorales et circulaires, S.G.Mgr Elphège Gravel, depuis août 1885 à janvier 1904, p.242-245. A.S.N.

Pour une propriété de :	\$ 200,--	\$ 2,--
	\$ 300,--	\$ 2,50
	\$ 400,--	\$ 3,--
	\$ 500,--	\$ 3,50
	\$ 600,--	\$ 4,--
	\$ 700,--	\$ 4,50
	\$ 800,--	\$ 5,--
	\$ 900,--	\$ 5,50

Le paiement maximum est de \$ 15,--

"Tout cultivateur a le droit de payer en grains le
"montant de sa dîme de foin "(1).

Ainsi, s'il choisissait de payer en grains, il donnait
cent livres de n'importe quel grain par piastre.

L'époque à laquelle ces redevances étaient payées
coïncidait à celle du temps pascal qui commence le mercre-
di des cendres. La dîme était pratiquement considérée
comme un commandement de l'Eglise: "Droits et dîmes tu
paieras à l'Eglise fidèlement"(2). "La dîme est un devoir
de religion"(3). Ne pas payer sa dîme c'était encourir
des sanctions très graves allant même jusqu'au refus de
l'extrême onction.

"Ne pas oublier que les prêtres n'ont pas juridic-
tion, ne peuvent pas vous absoudre si vous n'avez
"pas payé votre dîme et supplément"(4).

Pas de dîme, pas de Pâques, suivant les règlements en vi-
gueur. Le curé attachait une grande importance à la régu-
larité du versement.

(1) Mandements, Op.cit., p.245

(2) Mandements, Op.cit., p.266

(3) C.P., n°3,1881, (curé Suzor)

(4) C.P., n°7, 5 février 1902 (curé Gouin)

"Règlez rapidement votre dîme plus supplément avant
"de vous présenter au confessionnal. Nous ne pou-
"vons pas, comme vous le savez vous absoudre sans
"cela" (1).

Selon le précepte de l'Eglise catholique, l'impossibilité de se confesser et de communier au moins une fois l'an entraîne de grands risques advenant la mort.

Mais ne pas payer sa dîme était peut-être plus simplement compromettre le succès des récoltes pour les mois à venir. A n'en point douter, le discours du curé s'appuyait sur ces croyances, et pour obtenir son dû, il lui suffisait de déclarer que la dîme était une obligation religieuse pour le catholique pratiquant.

En outre, la loi lui permettait de recourir à la justice si la dîme n'avait pas été payée, mais le curé n'osait pas dépasser le niveau des contraintes symboliques. En voici un exemple:

"Mes frères, voici le temps de Pâques qui commence,
"j'ai une grâce à vous demander, c'est de régler
"tout de suite votre dîme ou votre supplément.
"L'hiver a été dur, il n'y a pas eu beaucoup d'ouvrage cet été. A présent mes frères, je vous prie de
"bien retenir ceci, ce n'est pas de l'argent que nous
"vous demandons, mais une infime part de vos récoltes.
"Nous n'avons pas été bien dur pour vous l'année dernière,
"ce sera la même chose cette année. Venez bien
"vite car on ne peut vous absoudre sans cela. L'année
"dernière, il y en a quelques uns qui ont fait leur
"Pâques sans régler. Cela ne vaut rien "(2).

Même si les demandes du curé étaient fréquemment répétées, on ne trouve dans les prêches de Nicolet aucun exemple d'opposition systématique au versement de la dîme. Quand

(1) C.P., n°6, 1895 (curé Gouin)

(2) C.P., n°5, février 1892 (curé Gouin)

celle-ci restait impayée, c'était généralement parce que à ce moment, le cultivateur était dans l'impossibilité de s'en acquitter. Mais ce n'était pas par mauvaise volonté. Il finissait tôt ou tard par régler sa dette et le curé lui permettait d'ailleurs de la payer par tempéraments. Les récalcitrants, s'il y en a eu, furent des marginaux dont le refus de payer confirmait la règle.

b) La fabrique

Outre l'administration de la dîme, le curé participait aussi à l'administration de la fabrique (1) dont il était le chef. Il présidait les assemblées de fabrique qu'il annonçait à la grand messe au moment du prône. C'était le dimanche que se tenait dans la sacristie l'assemblée de fabrique. Le curé était secondé dans sa charge par les "marguilliers du banc"(2). Une fois par année, le curé

(1) Le terme fabrique s'applique aux biens et aux revenus de l'Eglise ainsi qu'aux personnes chargées de l'administration de ces biens. Sous la surveillance de l'Ordinaire, elle pourvoit aux besoins du culte, à l'entretien de l'église, de la sacristie, du cimetière et du presbytère. Pour faire face à ses responsabilités, elle dispose de plusieurs sources de revenus dont la plus importante est la location des bancs. Il y a aussi le profit des quêtes et des troncs ainsi qu'un revenu perçu à l'occasion des grands messes célébrées lors des mariages et des décès. On peut encore ajouter au chapitre des recettes, les donations, les legs etc. En résumé, la fabrique est l'institution matérielle de la paroisse.

(2) Elus pour trois ans, les marguilliers avaient préséance l'un sur l'autre par ordre d'ancienneté. Celui qui entrait dans la troisième année s'appelait "marguillier en charge". Les assemblées portaient surtout sur des questions administratives et ne réunissaient que les marguilliers du banc, mais lorsqu'il y avait des questions extraordinaires à débattre, le curé convoquait tous les anciens marguilliers.

présidait une assemblée spéciale qui consistait en la reddition des comptes. A cette occasion, il convoquait tous les marguilliers anciens et nouveaux. Si le mandat de marguillier en "charge" était échu, on en élisait un nouveau. Le marguillier devait répondre à trois conditions :

- 1°) afficher une probité religieuse;
- 2°) jouir d'un bon jugement;
- 3°) avoir une propriété non grecée.

Dans les prônes, nous n'avons trouvé aucune trace de mésentente entre le curé et les marguilliers. On suppose qu'ils respectaient l'autorité de leur curé. Quant aux paroissiens, ils ne restaient pas indifférents à l'administration de la fabrique et assistaient en grand nombre aux assemblées publiques (en moyenne, quarante personnes par réunion).

Il semble qu'à Nicolet, en plus de présider les assemblées, le curé en rédigeait les rapports. S'il devait tenir lui-même les livres, c'était peut-être parce que les marguilliers étaient presque tous sans instruction, ces derniers étaient donc, malgré l'honneur de leur charge, soumis à l'autorité cléricale.

Nous avons relevé dans les Archives de l'Evêché de Nicolet les comptes de la Fabrique Saint-Jean-Baptiste pour les années s'échelonnant entre 1884 et 1890, sous l'administration du curé Suzor (voir Annexe 2 pp.83-85).

D'après le tableau ci-après, nous constatons que les finances de la fabrique de Nicolet étaient saines.

<u>Etat de comptes de la fabrique de Nicolet</u>	
<u>au 31 décembre 1884</u>	\$ 1,448.60
349 messes chantées	\$ 308.97
51 petites sépultures	\$ 82.20
casuel des cloches	\$ 114.50
6 services anniversaires	\$ 160.70
4 services de société	\$ 21.95
les bancs	\$ 3,130.16
arrérages de bancs	\$ 5.70
cierges	\$ 4.--
divers	\$ 3.--
décorations mariages	\$ 79.40
divers	\$ 4.75
27 services (corps présents)	\$ 442.15
dons	\$ 15.--
arrérages de répartition	\$ 28.--
intérêts à la banque	\$ 67.91
<hr/>	
total:	\$ 5,914.97

Dépenses:	\$ 2,475.32
A la banque:	\$ 3,412.69
En caisse:	\$ 26.96
Total:	\$ 5,914.97
Aucune dette passive.	

Pour l'année 1885, le curé note dans le livre de comptes la remarque suivante (1): "Nous constatons avec un vif plaisir l'heureux état de nos affaires. L'Eglise en ne lui attribuant que la moitié de tout casuel a un revenu d'environ 4,000 piastres. Comme de raison, il faut à même cette somme couvrir les dépenses encourues par l'Eglise. Cependant toutes dépenses payées, nous pouvons compter que chaque année nous donnera un excédent de 2,000 piastres et nous n'avons aucune dette."

De son côté, l'Evêque trouve à Nicolet même un revenu suffisant pour tenir sa maison. Le casuel, la dîme et le supplément ont donné un revenu de 2,725 piastres.

casuel: 1,375
dîme : 850
supplément: 500,--

(1) A.S.N. livre de comptes de la paroisse St-Jean-Baptiste.

B) Dieu et la Nature

A Nicolet, comme dans les autres paroisses du Québec, le curé se référait toujours à un modèle de société traditionnelle où domine l'attachement à la terre et l'amour de l'agriculture. En dépit d'un important noyau urbain composé d'hommes de métier, de commerçants, de notables et de religieux, près de 40% des familles de la paroisse de Nicolet vivaient sur des terres dont ils tiraient leur subsistance en tout ou en partie. L'importance de l'activité agricole était régulièrement attestée par le prône dominical. En associant Dieu à la nature et en insistant sur la nécessité d'une conduite irréprochable, le curé inspirait à ses ouailles la crainte du Tout-Puissant en montrant combien sont pénibles les sanctions divines.

Par ses commentaires et ses sermons, on peut constater que le curé s'intéressait à l'agriculture à différents niveaux. Au plan spirituel, il expliquait que les récoltes abondantes étaient le résultat de la bonne conduite des paroissiens tandis qu'il imputait les fléaux, les invasions d'insectes, la pluie torrentielle, la grêle ou une sécheresse prolongée à leurs écarts de conduite. En voici deux exemples de la fin du siècle dernier : (1)

"Il fait mauvais temps, les récoltes sont compromises, "il faut chercher à flétrir la colère de Dieu. Pour "cela, il y a trois moyens: 1) cesser de l'offenser, de le blasphémer.
2) le prier avec ferveur et surtout faire des prières publiques.
3) faire pénitence, ce sera demain jour de jeûne à Nicolet.

(1) C.P., n°6, 28 août 1896.

"Jeûne samedi, la veille de la Saint-Pierre. La cause du fléau de la sécheresse sont nos péchés. Nous ferons une procession dans l'église après la messe et demain sera un jour de jeûne pour toute la paroisse afin de flétrir la colère de Notre Seigneur (1)."

Il arrivait cependant que le résultat des récoltes ne donne pas lieu à un discours centré sur les notions de punition et de récompense. Tout comme un père distribue des cadeaux à ses enfants sans rien demander en retour, Dieu peut, de même, donner de belles moissons et un climat favorable. Aussi, lorsque ce cas se présentait, il fallait le remercier pour sa générosité.

"Vous avez maintenant à peu près terminé vos récoltes. Le Bon Dieu vous a donné aujourd'hui des moissons abondantes et vous a aussi accordé un temps favorable pour garder cette année ces moissons en bon état. Il me semble qu'il serait juste de lui en témoigner votre reconnaissance en faisant chanter des messes d'action de grâce. La reconnaissance est la marque d'une âme bien née, d'un cœur bien fait et Dieu aime les coeurs reconnaissants. Je vous invite donc à collecter comme vous avez coutume de le faire l'argent nécessaire pour faire chanter une messe dans chaque rang (2)."

Le climat joue un rôle très important dans la vie de l'agriculteur. Du climat dépend succès ou perte des récoltes. Dieu est toujours mêlé aux variations climatiques. Périodiquement, on retrouve dans les prêches des remarques sur ce sujet.

Incrustée dans la mentalité religieuse, la croyance au rôle éminent du Ciel dans la production agricole peut susciter d'autres argumentations. Les moments qui précédaient les récoltes fournissaient au curé l'occasion d'inciter ses fidèles à apprivoiser Celui de qui dépend en

(1) C.P. n°6, juin 1898 (curé Gouin)

(2) C.P. n°6, 2 août 1898 (curé Gouin)

premier lieu le succès matériel des cultivateurs. Ainsi, le pélerinage était un moyen pour obtenir la grâce divine et servir à avoir de riches moissons.

"Nous invitons tous les membres de la confrérie à assister au Pélerinage du Précieux Sang. Nous demandons en particulier au Dieu de Miséricorde de protéger et de conserver la moisson qui a une si belle apparence. Souvent, la tempête, la grêle, l'ouragan, peuvent détruire en un jour l'espoir du cultivateur (1)."

Les prières publiques ne sont cependant pas la seule assurance récolte mise à l'avant par le curé. Il arrivait que celui-ci, du haut de la chaire, tienne des propos inspirés de la science agronomique et vulgarisés pour le bénéfice des cultivateurs. En voici un exemple tiré d'un prône du curé Gouin prononcé au mois d'août 1893:

"L'agriculture et l'économie domestique n'ont point au Canada en ce moment de question plus importante à étudier et à résoudre que celle de la présence dans nos champs de l'insecte destructeur connu sous le nom vulgaire de mouche à patate. On ne saurait exagérer l'éminence du danger qui menace nos champs à patates non plus que l'étendue de ce danger. Il ne faut pas oublier que ce sont les larves qui font le plus de ravages.

"Nous avons affaire à un fléau terrible mais qu'il nous est donné de contrôler. C'est un devoir qui incombe à tous ceux qui cultivent la patate, devoir envers eux-mêmes, de stricte justice envers les autres d'avoir recours aux remèdes propres à combattre le mal. Pour le combattre, on a constaté que de toutes les substances connues et essayées, l'arsénite de cuivre dit "Vert de Paris" est le seul produit efficace (2)."

Nous voilà bien loin du discours théologico-moral auquel nous a habitué le prédicateur lorsqu'il aborde le bien-être de la paysannerie. Mais dans la mentalité quasi

(1) C.P. n°5, 5 août 1893 (curé Gouin)

(2) C.P. n°5, août 1893 (curé Gouin)

magique qui a caractérisé un certain catholicisme québécois, il y a comme un lien sacré, indissoluble entre Dieu et l'agriculture. La croyance en ce lien est probablement renforcée par le fait que la rémunération du curé vient en bonne partie de prélèvements à taux fixes sur le produit de la récolte.

C) Les quêtes et les œuvres de charité

Les biens de la communauté paroissiale augmentent considérablement grâce aux nombreuses quêtes. Aucune quête n'est permise sans l'autorisation de l'Ordinaire(1).

Il y a trois sortes de quêtes: a) les quêtes ordinaires,

- b) les quêtes annuelles,
- c) les quêtes occasionnelles.

Ces quêtes se font à l'église.

a) Les quêtes ordinaires sont prélevées de la manière suivante:

1) L'œuvre de la propagation de la Foi recueillie au mois d'octobre et servant à aider les missions.

2) L'œuvre de Saint François de Sales recueillie au mois de janvier. Les fonds sont employés à aider les jeunes étudiants en théologie n'ayant pas les moyens de défrayer le coût de leurs études.

3) Les écoles du Nord-Ouest servant à maintenir des écoles primaires au Manitoba, le gouvernement provincial ne soutenant que les écoles anglaises. Cette quête a lieu à la Pentecôte.

4) L'œuvre de la Terre Sainte qui se fait le vendredi saint et est destiné à entretenir les lieux saints.

(1) "Nous avons reçu une lettre circulaire de Mgr priant "le curé d'avertir les paroissiens de se mettre en "garde contre certaines œuvres bonnes en soi, mais "pas approuvées par l'Ordinaire." (C.P. n°3,1891 - curé Gouin)

5) L'œuvre du denier de Saint-Pierre recueillie à la Saint-Pierre. A propos de cette quête, l'évêque Gravel dit ce qui suit: " A Rome, j'ai souvent entendu dire au Saint-Père qu'il n'avait aucune ressource en dehors de celles que lui fournit la charité chrétienne " (1).

6) Quête pour les missions d'Afrique recueillie à l'Epiphanie.

7) Oeuvre des missions agricoles recueillie au temps pascal. La quête de l'œuvre des missions agricoles est fondée dans toute la province civile du Québec en 1894. Elle prend la place de la quête de la colonisation dans les diocèses où cette dernière s'était faite jusqu'à cette date.

(1) Mémoires, Op.cit., p.199.

b) Les quêtes annuelles

Parmi les quêtes annuelles citons:

1) La quête de l'Enfant Jésus qui a lieu à la Noël.

Pour cette quête, le curé se rend lui-même chez ses paroissiens pour recueillir leurs aumônes. Les dons en nature sont également acceptés.

2) La quête pour les âmes des défunts, recueillie au mois de novembre.

3) Les aumônes du carême, recueillies avant Pâques.

c) Les quêtes occasionnelles

Ces dernières sont fréquentes et se déroulent à l'Eglise.

Parmi les quêtes occasionnelles, il y a celles qui sont destinées à l'entretien de l'église et celles qui s'effectuent à des fins de charité (1).

Les quêtes occasionnelles sont établies de la manière suivante:

1) L'obole pour la messe jubilaire établie en 1908 (2).

2) La quête pour la Saint Vincent de Paul (3).

(1) "Ne pas oublier que la collecte qui se fait le dimanche à l'église retourne à la Fabrique de Nicolet pour aider Monseigneur à reconstruire la cathédrale ".
C.P. n°8, 26 juin 1906 (curé Lavallée)

(2) "Cette obole sera l'offrande des catholiques de tous les âges au chef de l'Eglise au jour de sa grande fête: le calice en or dont se servira le Souverain Pontife pour la célébration de l'Auguste Sacrifice de l'Autel le 18 septembre sera le don spécial de la jeunesse catholique de toutes les nations".
Mandements, T.II., p.190.

(3) "Une obole mes frères à cette société qui fait du bien, je vous le demande aux noms de Dieu et de ses membres souffrants. La société n'accorde de secours qu'aux familles qui le demandent et les membres sont fidèles à les visiter". C.P.n°7, 7mars 1902(curé Lavallée)

3) La quête en faveur des Abénakis (1)

Pour inciter les fidèles à être généreux, le curé Lavallée énumérait tous les péchés qu'ils avaient pu commettre. Le moyen le plus sûr pour se faire pardonner de Dieu était de participer aux œuvres de charité. . .

4) Les quêtes en cas de malheur

Par exemple, en cas d'incendie "Collecte à faire pour ceux qui ont été incendiés"(2).

Ces quêtes dépassaient dans certains cas largement les limites de la paroisse, comme cette "Quête pour venir au "secours des malheureux de la Sicile et de la Calabre qui "ont été ébranlés par un tremblement de terre"(3).

D'après le tableau des quêtes, (voir Annexe: 3 pp. 85-87) nous constatons que les recettes augmentaient d'année en année. Cependant la charité publique ne s'arrêtait pas là. N'oublions pas que, à cette époque, toutes les agences et programmes gouvernementaux de redistribution du revenu étaient inexistants et que les pauvres de la paroisse n'avaient qu'un seul espoir: la charité des plus nantis par l'intermédiaire de leur curé.

(1) "Donnez mes frères pour leur aider à réparer leur "église. Donnez mes frères selon vos moyens. L'aumône couvre une multitude de péchés. Comme nous sommes "tous pécheurs et que nous multiplions chaque jour le "nombre de nos péchés, c'est un devoir pour nous de "recourir à tous les moyens fournis par Dieu pour obtenir miséricorde. Soyez heureux, mes frères, de participer à cette œuvre de charité pour attirer la bénédiction de Dieu sur cette paroisse et mériter le par-don de tant de péchés. Péchés de faiblesse, péchés de scandale, péchés d'impureté, et péchés d'intempérance "(péchés de mollesse de la part de quelques-uns). "Donnez pour expier ces péchés". C.P. n°7, 7 mars 1902
(curé Lavallée)

(2) C.P. n°5, octobre 1898 (curé Gouin)

(3) Mandements, Op.cit., T.II., p.190 (curé Lavallée)

Les organisations de charité parmi lesquelles la plus active est "la Saint Vincent de Paul" organisaient en plus des quêtes, des spectacles ayant pour but de ramasser des fonds pour les pauvres tout en s'efforçant de procurer de bons divertissements aux paroissiens. (1)

Chaque année, au mois de juillet, avait lieu, au profit des pauvres, le "bazar de l'Hôtel Dieu", (l'Hôtel Dieu étant le refuge des pauvres et la maison d'accueil des orphelins). Le curé Lavallée a laissé dans ses cahiers des témoignages éloquents à ce sujet. En voici un de 1904:

"Notre bazar en faveur de l'Hôtel Dieu a rapporté la "somme considérable de 2,200.--\$. C'est un des prodiges "opérés par la charité. Pour leur part, les deux candidates à qui nous devons la plus profonde reconnaissance ont donné à elles seules 1,405 piastres. C'est "le fruit de leur travail, de leur zèle et de leurs nombreux sacrifices. Jugez par là de leur mérite. "Félicitations égales à ces deux demoiselles et remerciements les plus sincères au nom des soeurs grises "et de tous les pauvres. Merci aux dames de charité "qui se sont multipliées pour assurer le succès du "bazar. Merci enfin à tous ceux qui ont participé à "cette belle œuvre et profonde reconnaissance. (2)

(1) "Nos félicitations les plus sincères et nos remerciements au Président de la Saint Vincent de Paul ainsi qu'à tous les membres qui y ont pris une part active, "au modérateur de la séance et aux actrices qui se "sont bien acquittées de leur rôle, aux musiciens qui "ont bien voulu prêter leurs joyeux concours, en un "mot à tous les nicolétains dont l'assistance dimanche "soir est une nouvelle preuve de leur dévouement et de "leur générosité. Merci mes frères au nom des pauvres "que vous allez soulager. Merci au nom de la religion "qui les protège comme ses propres enfants".
C.P.n°7, 6 octobre 1901 (curé Lavallée)

(2) C.P.n°8, 10 juillet 1904 (curé Lavallée)

Sous l'impulsion du curé, les paroissiens se dépeisaient sans compter pour assurer le plein succès du Bazar de l'Hôtel Dieu. A noter cependant que c' était surtout les dames et les demoiselles qui y oeuvraient le plus. D'année en année, le curé répétait sensiblement les mêmes paroles pour remercier ceux et celles qui s'étaient dévoués pour assurer le succès du bazar. Il attachait une grande importance à cette oeuvre qui permettait de soulager pour un certain temps la misère des déshérités de sa paroisse et probablement du diocèse. Les recettes étaient substantielles variant entre 1,800 \$ et 2,500 \$ pour les années s'échelonnant entre 1904 et 1908 (voir Annexe: 4 p.88) Tout au long de leur sacerdoce, les curés de Nicolet se montraient particulièrement actifs pour aider les démunis. Ils insistaient constamment auprès des plus fortunés pour les amener à se montrer généreux. Un des moyens les plus sûrs pour atteindre leur but était de présenter les "oeuvres" comme des occasions de salut pour ceux qui y participaient. En faisant rapport des œuvres diocésaines, l'évêque constate "avec plaisir et reconnaissance qu'on apporte en général "beaucoup de zèle dans la plupart des paroisses et que "les fidèles répondent à nos appels avec générosité. "Dieu en soit béni car j'aime à vous le répéter et je "m'en réjouis, le succès de nos œuvres, la prospérité "du diocèse, tout repose entre vos mains."(1)

(1) Mandements, Op.cit., p.247.

D) Les pratiques religieuses

Parmi les pratiques religieuses, il y en avait de deux espèces. Celles qu'on peut qualifier de courantes comme l'assistance à la messe dominicale, la communion pascale, la première communion des enfants, etc. Ensuite, celles que l'on appelle occasionnelles car elles n'ont lieu qu'en certaines circonstances comme les prières publiques, les processions, les pèlerinages, les fêtes religieuses, les inaugurations, les jeûnes, les retraites etc.

a) Pratiques religieuses courantes

Le curé surveillait de très près l'assiduité de ses paroissiens à assister à l'office divin. La messe est obligatoire le dimanche et les jours de fête d'obligation. A Nicolet, l'horaire des messes s'établissait comme suit:

"les jours de semaine le matin était célébrée une
"messe basse ou une grand messe recommandée, les
"dimanches et les jours de fête d'obligation la basse
"messe matinale était suivie d'une grand messe célé-
"brée à neuf heures trente minutes. Quant à la fête
"patronale, elle fut reportée en 1811 au premier
"dimanche après la Toussaint. La célébration sur se-
"maine ayant provoqué des désordres dans le diocèse"(1).

Le curé attachait une grande importance au comportement des fidèles durant le déroulement de l'office. Il insistait surtout sur l'obligation d'arriver à l'heure et sur l'interdiction de sortir avant la fin de la messe.

Suzor écrit en 1896 qu'il faut:

"Se tenir avec respect dans l'église. Ne point chiquer
"de tabac, ne point rire ni s'amuser auprès des cordes
"des cloches. Ne point sortir sans nécessité absolue
"pendant les offices ou avant qu'ils ne soient finis"(2).

(1) Mandements, Op.cit., Vol.I, 1885, p.55 à p.59

(2) C.P. n°6, 1^e mars 1896 (curé Suzor)

En entrant et en sortant de l'église, la genuflexion était obligatoire aussi bien pour les femmes que pour les hommes (1).

L'absence à la messe dominicale était considérée comme un grave danger en cas de mort subite, le défunt se présentant alors devant l'Eternel en état de péché grave. Preuve à l'appui, le curé avertissait ses fidèles de se tenir prêts à une telle éventualité:

"A huit heures vendredi est décédé M.B. Cette mort subite doit être pour chacun de nous. Dimanche dernier, il assistait à la messe aussi bien portant que n'importe qui d'entre nous. Aujourd'hui, il n'est plus qu'un cadavre. Dieu veut nous faire comprendre qu'il faut toujours se tenir prêt, que la mort vient bien souvent au moment où l'on s'y attend le moins"(2).

L'assiduité des paroissiens était surveillée également par la compilation des confessions entendues. D'après les cahiers de prônes, nous avons pu établir l'horaire des confessions à Nicolet de la manière suivante: le curé "tenait" le confessionnal le samedi durant toute la journée, le dimanche avant la grand messe et après les vêpres et tous les autres jours le matin. Par les confessions, le curé entrait dans la vie intime de ses paroissiens. Durant le temps pascal, il se déplaçait pour confesser les malades et leur donner la communion (3).

(1)"La congrégation des rites dans une décision récente s'exprime ainsi. Les femmes doivent-elles faire la genuflexion devant l'autel ou seulement un salut, une révérence ou une inclination de la tête? Les femmes comme les hommes doivent faire la genuflexion".
C.P. n°2, 1879 (curé Suzor)

(2)C.P.n°3, septembre 1692 (curé Gouin)

(3) Cf. SUPRA, p.19.

La communion pascale est obligatoire. Nous avons relevé de nombreuses admonestations faites par le curé lors du prône dominical aux non-pascalisants (1).

Par la même occasion, le curé ne manquait pas de féliciter les nombreux pascalisants (2).

Le curé prêtait une attention toute particulière à la communion des enfants. Jusqu'en 1910, la première communion avait lieu à l'âge de douze ou treize ans, et le catéchisme était enseigné sous la supervision du curé par les maîtres et les maîtresses. Les enseignants étaient appelés au prône à bien s'acquitter de cette tâche:

"J'avertis les maîtres et les maîtresses d'école de donner un soin tout particulier aux enfants qui doivent se présenter pour leur première communion afin que tous sachent parfaitement bien à la lettre leur catéchisme quand nous les appelerons à l'église pour les préparer prochainement à cette sainte onction (3).

(1) "Le nombre de ceux qui n'ont pas fait leurs Pâques est petit, plus petit que les autres années mais encore trop grand car il ne devrait pas y en avoir un seul. Je leur dis: mes amis vous êtes bien coupables de refuser le pardon que Dieu vous offre si généreusement. Vous avez commis un péché mortel en ne faisant pas vos Pâques et vous vous exposez à mourir dans ce triste état. Ce que vous avez à faire c'est de réparer tout de suite cette faute par une bonne confession et une fervente communion. Prions Dieu tous ensemble afin que Dieu nous obtienne cette grâce." C.P.n°5,avril 1892
(curé Gouin)

(2) "Pâques finies,nous avons de grandes actions de grâce à rendre au Ciel. En général,vous avez très bien fait les choses.Vous vous êtes préparés d'une manière édifiante à l'accomplissement de cet important devoir.Maintenant, il vous reste une chose à faire, c'est de persévéérer dans vos bonnes résolutions. Vous avez promis à Dieu de vous corriger de vos mauvaises habitudes. Promis d'être plus réguliers,plus dévôts,vous tiendrez votre promesse". C.P.n°5,avril 1892 (curé Gouin)

(3) C.P.n°2,1879 (curé Suzor)

A partir de 1910, les enfants firent leur première communion lorsqu'ils atteignaient l'âge de raison. Cette communion fut dès lors appelée communion privée. Les parents et les instituteurs s'acquittaient de l'instruction religieuse et des conditions d'admission de l'enfant à la Sainte Table, le curé leur donnait cependant une leçon de catéchisme (à raison d'une heure par semaine). (1)

Une ou plusieurs fois par année, il y avait des communions générales d'enfants qui devaient être précédées de quelques jours d'instruction et de préparation. Au printemps avait lieu la communion dite solennelle. (2)

(1) "Ce catéchisme devra au moins durer six semaines tous les jours excepté le samedi, et pendant au moins quatre heures par jour. Ce catéchisme doit se terminer par une petite retraite de trois jours. Tous les dimanches et jours de fête de l'année sans en excepter un seul, le curé devra pendant l'espace d'une heure faire le catéchisme aux petits garçons et petites filles qui n'ont pas encore fait leur première communion. À l'automne, au commencement de septembre s'il n'a pas été possible de faire ce catéchisme tous les dimanches". C.P. n°2, 1879 (curé Suzor)

(2) Cf. INFRÀ p. 52 et p.53.

Tableau des communians et non-communians à partir de l'année 1886 jusqu'à l'année 1910.

Ville	<u>Communians-Non communians</u>		<u>Campagne</u>	
	Communians	Non communians	Communians	Non communians
1886(1)	1,353	686	1,051	488
1890(2)	2,514	653	1,550	1,077
1891(3)	1,858	653	2,839	1,155
1892(4)	1,866	614	2,705	1,044
1893(5)	1,954	645	902	465
1894(6)	1,969	614	1,088	912
1895(7)	1,957	616	908	488
1896(8)	1,916	675	957	471
1897(9)	1,921	695	475	124
1898(10)	1,830	595	892	454
1899(11)	1,820	476	920	478
1900(12)	1,790	512	872	407
1901(13)	1,259	491	846	387
1902(14)	1,818	484	861	405
1903(15)	1,178	456	826	418
1904(16)	1,246	492	825	412
1905(17)	1,186	465	821	377
1906(18)	1,185	527	821	411
1907(19)	1,237	538	808	590
1908(20)	1,551	541	845	595

- (1) C.P.n°4 (curé Suzor)
- (2) C.P.n°4 (curé Marchand)
- (3) C.P.n°5 (curé Gouin)
- (4) C.P.n°5 (curé Gouin)
- (5) C.P.n°5 (curé Gouin)
- (6) C.P.n°6 (curé Gouin)
- (7) C.P.n°6 (curé Gouin)
- (8) C.P.n°6 (curé Gouin)
- (9) C.P.n°7 (curé Gouin)
- (10)C.P.n°7 (curé Gouin)
- (11)C.P.n°7 (curé Lavallée)
- (12)C.P.n°7 (curé Lavallée)
- (13)C.P.n°7 (curé Lavallée)
- (14)C.P.n°7 (curé Lavallée)
- (15)C.P.n°7 (curé Lavallée)
- (16)C.P.n°8 (curé Lavallée)
- (17)C.P.n°8 (curé Lavallée)
- (18)C.P.n°8 (curé Lavallée)
- (19)C.P.n°8 (curé Lavallée)
- (20)C.P.n°8 (curé Lavallée)

Nous n'avons pas les recensements des communians et des non-communians pour les années 1887-1888-1890, le curé Gouin ne les ayant pas indiqués dans ses cahiers.D'autre part, le curé Lavallée n'a pas recensé non plus les communians et non communians des années 1909-1910. A noter que les différences de chiffres d'une année à l'autre peuvent s'expliquer suivant les fluctuations de la population(voir supra p.6).

b) Pratiques religieuses occasionnelles

Les exercices de dévotion étaient très nombreux à Nicolet. Nous ne pouvons les relever tous, mais nous avons choisi ceux qui nous semblent être les plus importants.

1°Les prières publiques

L'année liturgique commence par les quarante heures consacrées au culte du saint Sacrement. Les exercices débutent le dimanche de l'Avent et, pendant trois jours, des messes sont célébrées et les fidèles sont invités à se confesser, à communier et à réciter des prières à l'église. A la fin janvier est célébrée la fête de la sainte Famille. Une association en l'honneur de la sainte Famille a été établie par le pape. Le curé de Nicolet exhortait ses fidèles à en faire partie et à prendre part aux prières publiques qui avaient lieu à l'église en cette occasion. (1) Février est le mois consacré à saint Joseph protecteur des familles. Chaque jour durant ce mois, des prières se font à l'église en son honneur. (2) Quant au mois de mai, il est consacré à la vierge Marie. Le culte de Marie était célébré avec ferveur à Nicolet. Le curé invitait ses paroissiens à assister l'après-midi ou le soir pendant le mois de Marie à différents exercices de

(1) Mandements, Vol.I., Op.cit., p.406

(2)"Aujourd'hui à vêpres commenceront les exercices du "mois de saint Joseph. Soyez fidèles à faire ce mois "consacré à honorer saint Joseph, protecteur des familles, patron de la Bonne Mort.(3) Venez en foule, ayez "une attention particulière dans les prières que vous "lui adresserez. N'oubliez pas d'unir vos intentions "à celles de Monseigneur et de prier pour lui d'une "manière spéciale".C.P. n°7 (curé Lavallée)

(3) Service anniversaire pour tous les défunt au début du mois de novembre. Une taxe spéciale de 2 \$ était perçue chaque année pour assurer ce service.

piété: prières publiques, chants, récitation du rosaire, confessions, communion et bénédiction du Saint Sacrement avec ostensor. Si des fidèles ne pouvaient se présenter à l'église, le curé leur demandait de dire des prières chez eux en l'honneur de la Sainte Vierge. En outre, lors du cinquantième anniversaire de la Vierge à Lourdes, une fête grandiose eut lieu à cette occasion.

"Mardi, 11 février, il y aura cinquante ans que la Vierge est apparue à Bernadette à Lourdes en France.
"En ce jour, fête grandiose au sanctuaire si célèbre de Lourdes et présidée par le légat du pape lui-même.
"Grand nombre d'indulgences accordées à l'occasion de cette fête mémorable aux conditions ordinaires.
"Monseigneur l'Evêque de Nicolet en témoignage de sa piété filiale envers la Vierge Marie et en reconnaissance de tous les bienfaits qu'elle a répandu en tout temps sur son diocèse tient à communier dans son église cathédrale en présence de tout le peuple de sa ville épiscopale (ce jour inoubliable) par une cérémonie des plus imposantes, ce cinquantenaire qui rappelle l'événement le plus important du siècle dernier".(1)

Par ces dévotions envers la Vierge Marie on espérait mériter son intercession auprès de Jésus Christ.

Le mois de juin était consacré au Sacré Coeur. Durant tout le mois de juin, des litanies enrichies de trois cents indulgences étaient récitées chaque jour à l'église. En plus chaque année se faisait la consécration publique et solennelle au Sacré Coeur à la suite de la procession du Saint Sacrement, le dimanche après l'octave de la fête Dieu. Le mois de juillet est le mois de Sainte Anne.(2) La dévotion à Sainte Anne connaissait à cette époque

(1) C.P. n°8, 9 février 1908 (curé Lavallée)

(2) voir Annexe:6 p.96 et p.97.

"Le mois de juillet est le mois de sainte Anne, que les enfants n'oublient pas de prier la bonne sainte Anne tous les jours de ce mois." C.P.n°6, 26 juin 1898 (curé Gouin)

au Québec une ferveur extraordinaire... Quant au mois de novembre, il est consacré à honorer les morts. Le jour de la Toussaint une messe solennelle est célébrée à la mémoire des défunts de la paroisse et chaque jour du mois, les fidèles étaient invités à aller fréquemment à l'église prier pour l'âme des disparus.

D'autres pratiques religieuses avaient lieu occasionnellement tel le chemin de la Croix où le prêtre accompagné de deux clercs ou deux chantres parcourait les stations du chemin de la Croix pour gagner des indulgences. De nombreux fidèles les suivaient tout en récitant des prières. Durant la belle saison avaient lieu régulièrement des processions; la plus importante était sans contredit la procession du Saint Sacrement. Le curé Suzor en parle en ces termes:

"La partie la plus importante des fêtes du Saint Sacrement est celle qui contribue le plus à la distinguer de toutes les autres est la procession solennelle où le Saint Sacrement est porté en triomphe et à laquelle vous allez assister dans quelques instants. "Elle fut établie par le pape Jean XXII et fut approuvée et recommandée par le concile de Trente. Tout contribue à la rendre pompeuse et la nature entière semble vouloir y prendre part. C'est en effet le temps des beaux jours, c'est la saison des amours, c'est l'époque à laquelle des millions de petits oiseaux encore couverts du duvet de leur enfance essayent de s'envoler dans le ciel. Quoi de plus gracieux que la procession du Saint Sacrement dans nos campagnes où les champs et les prairies ont revêtu leurs plus belles parures. Mais que devez-vous faire maintenant pour répondre au désir de Dieu que vous portez en triomphe ? Ah d'abord y assister car l'homme s'honneure et s'élève toujours en s'abaissant devant Dieu. Plus la reconnaissance pour ce Dieu Sauveur qui parcourt nos rues en répandant aujourd'hui comme autrefois des bienfaits sur son passage voulant en fait nous attacher à ses pas et pour ainsi dire nous enchaîner à son char de triomphe. Vous assisterez donc à la procession, vous y assisterez tous. La présence de Dieu vous dira avec quel récueillement vous devez vous y trouver. La bonté parlera avec votre cœur et enchantera vos proches. "Les fleurs effeuillées dans le chemin, l'encens qui s'élèvera vers le ciel, les saints cantiques et les joyeuses mélodies qui retentiront dans les airs

"vous inviteront à l'amour, à l'esprit de dévouement et "de grâce. Et ces reposoirs que vous rencontrerez sur "les bords des chemins doivent être des reposoirs où les "pures vérités doivent exhale leur parfum. Mon Dieu "qui êtes tout amour, je vous remercie d'avoir institué "la fête de l'Adorable Sacrement de nos Autels à la "veille d'entreprendre la procession solennelle".(1)

Le curé a décrit dans une grande envolée l'esprit même de la la procession telle qu'elle était célébrée en ce temps là. L'idée du triomphe de Dieu était présente partout y compris dans la nature elle-même lors de cette manifestation religieuse.

Outre les processions, on organisait chaque été des pélerinages. (2) Ces pélerinages avaient lieu principalement à Sainte-Anne-de-Beaupré et au Cap-de-la-Madeleine. Les pélerinages à Beaupré étaient fortement encouragés par la diffusion des annales de Sainte Anne. (3) L'organisation du pèlerinage demandait au curé qui en était le promoteur de se soumettre à certaines exigences exposées dans un mandement :

(1) C.P. n°3,1881 (curé Suzor)

(2) "Le pèlerinage doit être réellement un acte de foi et "de religion et se faire au milieu des prières, des "chants pieux et en esprit de pénitence".
Mandements, Op.cit., T.I., p.190.

(3) Les Annales de Sainte Anne, publiées en français et en anglais, sont un symbole et un instrument de la dévotion à sainte Anne au Canada.

Fondée en 1873 par l'abbé N.A. Leclerc (1820-1883) la revue fut d'abord publiée en français à Lévis. Trois ans plus tard paraissait le premier numéro des annales en anglais. En 1898, la propriété de la revue passa aux pères rédemptoristes. Depuis lors les annales constituent l'organe essentiel du sanctuaire et tout en propageant la dévotion à sainte-Anne, elles s'efforcent d'orienter et de stimuler la vie chrétienne.

Voir: L.Gagné et J.P. Asselin, Sainte-Anne-de-Beaupré, Trois cents ans de pèlerinage, Sainte Anne de Beaupré, 1967, p.21.

dans un mandement:

"Tout d'abord, il doit avoir obtenu la permission
"écrite de l'Ordinaire et ce n'est qu'à cette condi-
"tion qu'il peut inviter à l'accompagner tout prêtre
"approuvé et lui communiquer juridiction de prêcher
"et de confesser pendant le voyage, il faut avoir
"un surplis, une étole et une grille pour confesser
"les femmes selon la discipline de la province. Si
"l'on confesse dans un appartement privé, la porte
"de cet appartement doit être laissé ouverte et il
"doit y avoir une lumière pendant la nuit".(1)

Le curé de Nicolet était aidé d'un ou de plusieurs curés, suivant le nombre de pèlerins. Le voyage s'effectuait en bateau. Le départ avait lieu au Port Saint François vers les quatre heures du matin, au milieu de la semaine. A la fin du siècle, le prix du voyage était de un dollar pour les adultes et de soixante quinze cents pour les enfants de moins de quinze ans. Parfois deux pèlerinages avaient lieu pendant le même voyage (au Cap de la Madeleine, à Sainte Anne de Beaupré). (2) Les pèlerins devaient se procurer les billets à l'avance au presbytère. Ainsi, le curé connaissait le nombre exact des participants. Il semble qu'à Nicolet, c'était le pèlerinage à Sainte Anne de Beaupré qui suscitait le

(1) Mandements, Op.cit., T.I., p.190.

(2) "Neuvaine préparatoire au pèlerinage. Tous les pèle-
"rins doivent le faire et même les autres. Surtout
"ceux qui veulent obtenir quelque chose de sainte
"Anne. Nous arrêterons au Cap. Deux pèlerinages en
"un. Billets pour adultes un dollar, pour enfants
"jusqu'à 15 ans soixante quinze cents."
C.P. n°6, 26 juin 1898 (curé Gouin)

plus d'enthousiasme. Dans les cahiers de prônes, on le mentionne chaque année, tandis qu'il est beaucoup moins question des pélerinages au Cap de la Madeleine. Dans l'esprit du clergé, le pélerinage à Sainte Anne jouit d'un prestige inégalé. En 1909 l'évêque de Nicolet déclare:

"La dévotion du peuple canadien à la bonne Sainte Anne lui a attiré de tout temps, les annales de "notre histoire sont là pour l'attester, des grâces "extraordinaires, des faveurs signalées dans l'ordre "spirituel comme dans l'ordre temporel, conversions "étonnantes, guérisons miraculeuses, secours inespérés et que sais-je encore ? Dans son sanctuaire de Beaupré la grande thaumaturge se plaît à exaucer les "prières et les supplications de ceux qui l'invoquent "avec confiance et amour; aussi le pieux pèlerin n'en "sort-il jamais sans remporter dans son âme l'intime "et profonde conviction que ce sanctuaire mille fois "bénî est le lieu de prédilection de Sainte Anne, "celui qu'elle a choisi de préférence à tous les "autres pour opérer des merveilles et multiplier ses "bienfaits. C'est donc à dire que nos pélerinages à "Sainte Anne de Beaupré méritent d'être encouragés "hautement et que nous ne devons pas hésiter à y "prendre part pour donner l'exemple à nos braves "gens et les entraîner à notre suite."(1)

Quant aux autres pélerinages comme à Sainte Anne de Yamachiche, on n'en a trouvé aucune trace dans les prônes; par contre dans les Mandements, il est question d'un pèlerinage à Paray-le-Monial en France en l'année 1900.(2)

(1) Mandements, Op.cit , T.II.,p.248. 29 avril 1909

(2) "Les R.R.P.P. jésuites de Montréal sont à organiser "un pèlerinage à Paray-le-Monial où se sont accomplies "les révélations du Divin Coeur à la Bienheureuse "Marguerite Marie. Le R.P. Pichon sera le directeur de "ce pèlerinage dans lequel je l'espère, tous les diocèses seront représentés".
Mandements, Op.cit., T.I.,p.483. 12 mars 1900.

Le but principal du pèlerinage est d'obtenir des faveurs de celui ou celle à qui on l'offre. On peut aussi participer à un pèlerinage en remerciement d'une faveur accordée. Par exemple, pour la guérison d'un enfant, il est normal de se rendre au sanctuaire consacré à la sainte pour l'en remercier. Mais le pèlerinage est avant tout un acte de dévotion duquel on espère en retour une récompense.

Le pèlerinage à Sainte Anne facilitait la diffusion des annales. En retour, les Annales de Sainte Anne faisaient de la publicité pour les pèlerinages. Après la messe, le curé insistait auprès des fidèles pour qu'ils s'abonnent à ce périodique. (1)

Nous savons que tout au long du voyage étaient récitées des prières publiques, qu'on chantait des cantiques, qu'on confessait, qu'on assistait à la messe et qu'on communiait. Mais, nous n'avons aucun détail concernant les faits et gestes des fidèles en dehors des exercices de dévotion. Cependant, il est certain que leur conduite devait être irréprochable, surveillée d'ailleurs de près par le curé et les prêtres qui les accompagnaient.

Malgré le caractère exclusivement religieux du pèlerinage, ce dernier peut être considéré comme une forme de loisir et les habitants de Nicolet s'y préparaient longtemps à l'avance et l'attendaient avec hâte.

(1) L'abonnement aux Annales de Sainte Anne était de 55 \$ par an en 1885.

"Distribution des Annales de Sainte Anne après la messe. J'enverrai cette semaine les abonnements aux Annales de Sainte Anne. C'est une revue que nous devons encourager que les annales de Sainte Anne. C'est une dévotion spéciale à notre peuple qu'il fait bon de lire en famille, ce journal qui nous rapporte si fidèlement les nouvelles du sanctuaire de Sainte Anne de Beaupré. C.P.n°7, 7 avril 1902 (curé Lavallée).

2^e) Les fêtes religieuses

La religion était fastueuse, cérémonielle et, à Nicolet, les fêtes religieuses étaient nombreuses. N'importe quel événement était prétexte à être commémoré par une cérémonie religieuse, que ce soit le cinquantième anniversaire de la ville, la Saint-Jean-Baptiste, patron de la paroisse, ou la Saint-Patrice, patron des Irlandais, de même que l'anniversaire du sacre de l'évêque, son jubilé sacerdotal ou son décès.(1) Le décès du premier évêque de Nicolet fut véritablement perçu comme un deuil national et on lui fit des funérailles grandioses. Le 31 janvier 1904, le curé de Nicolet

(1) Voici quelques exemples de fêtes religieuses consignées dans les cahiers de prônes:

"Le cinquantième anniversaire de Nicolet a été couronné "d'un succès complet. Illuminations, procession aux "flambeaux, feu d'artifice. Tout a été conduit en ordre "avec précision et habileté". C.P.n°2, 1877 (curé Suzor)

"Nous célébrerons avec pompe la fête de la Saint-Jean-Baptiste. Chacun doit y contribuer dans la mesure de "ses forces". C.P.n°5, juillet 1881 (curé Suzor).

"Messe solennelle recommandée par les Irlandais de cette "paroisse en l'honneur de leur Saint Patron.

"S.G. Mgr l'Evêque fera le sermon de circonstance.

"J'invite la paroisse à s'unir à nos frères irlandais "pour la célébration de leur fête nationale.

C.P. n°5, mars 1891 (curé Suzor).

"Aujourd'hui, mes frères, c'est grande fête pour tout le "diocèse de Nicolet puisque nous célébrons le neuvième "anniversaire du sacre de Sa Grandeur Monseigneur "l'Evêque. Fête importante, mémorable consacrée par la "lithurgie de l'Eglise qui nous fait un devoir de prier "spécialement aux intentions du premier pasteur."

" C.P.n°7, 26 juillet 1895 (curé Lavallée).

déclarait en chaire:

"Lundi à 5 heures p.m. aura lieu la translation des "restes de Mgr Gravel de l'évêché de la cathédrale. "Tous les fidèles ainsi que les communautés sont "invités à assister à la cérémonie. Nous attendons "plusieurs évêques, dignitaires ecclésiastiques et "au-delà de deux cents prêtres qui assisteront aux "funérailles du Vénérable Défunt, le premier Evêque "de Nicolet. A l'occasion de la mort de Mgr Gravel, "nous avons constaté que plusieurs citoyens avaient "décoré leur maison en signe de deuil. Nous vous en "remercions d'autant plus que vous l'avez fait "spontanément et nous espérons que les étrangers qui "assisteront aux funérailles verront toute la ville "en deuil et partageront notre grande douleur".(1)

Il était très important pour le curé que sa ville soit perçue comme un haut lieu de la chrétienté. Si un événement à caractère religieux considéré comme important avait lieu à l'étranger, il y en avait des échos à Nicolet. Ainsi, la béatification à Rome de Jean-Baptiste de la Salle donna lieu à des réjouissances dans la paroisse. Le 24 mai 1900, le curé de Nicolet s'en fait le promoteur en ces termes:

"Comme vous le voyez, les superbes décosations qui "ornent la cathédrale annoncent une fête grandiose, "une de ces fêtes rares qui doit réjouir le monde "catholique. En effet, en ce jour d'ineffable sou- "venir qui nous rappelle le glorieux mystère de "l'Ascension de N.S., l'Eglise par la voix de N.S. "Père le pape Léon XIII au-milieu d'une foule immense "de fidèles réunis dans la basilique de Saint Pierre "à Rome va proclamer "saint" un de ses enfants, un "des nôtres puisqu'il est français, le bienheureux "Jean-Baptiste de la Salle, fondateur de l'Institut "des Frères des Ecoles chrétiennes. Nous devons "donc participer à la joie universelle, à cette fête "du ciel sur la terre. Célébrer avec solennité la " gloire d'un humble prêtre, d'un apôtre dévoué de "l'éducation chrétienne dont nous jouissons des "bienfaits dans la personne de ses fils bien-aimés".
(2)

(1) C.P. n°7, 31 janvier 1904 (curé Lavallée)

(2) C.P. n°7, 24 mai 1900 (curé Lavallée)

Une autre solennité à laquelle étaient conviés tous les paroissiens était la communion solennelle des enfants, qui se faisait au printemps avec toute la pompe possible.(1) La communion solennelle était précédée d'une période de catéchisme d'une durée d'environ quarante heures données par le curé. Ces leçons de catéchisme devaient être suivies par les enfants pendant deux ans. Elles se terminaient par un examen final qui clôturait la période d'instruction religieuse. Ceux qui avaient réussi cet examen pouvaient faire leur communion solennelle. Cette dernière, précédée d'une retraite de trois jours, était l'occasion d'une fête très solennelle. Durant la matinée, il y avait une messe basse avec chant, musique et allocution de circonstance. Les enfants communiaient et leurs parents étaient instantanément invités à les accompagner à la Sainte Table. Dans l'après-midi, les enfants renouvelaient les promesses de leur baptême et étaient inscrits si ce n'était déjà fait dans la confrérie de Notre Dame du Mont Carmel et dans la Société de Tempérance. On leur imposait, si possible, le scapulaire bleu de l'Immaculée Conception. On les amenait également à poser un nouvel acte de consécration au Sacré Coeur de Jésus et à la Très Sainte Vierge. Le salut du Très Saint Sacrement terminait la cérémonie. Le Te Deum était chanté immédiatement avant le Tantum Ergo. Après cette cérémonie avait lieu la collation des diplômes

(1) "En outre, il sera bon de garder la coutume de ce
"qu'on appelait la seconde communion. Il ne sera pas
"moins opportun d'appeler au renouvellement de la
"première communion solennelle de l'année précédente.
"Ils se joindront à titre de renouvelants à ceux qui
"auront fait leur première communion solennelle".
Mandements, Op.cit., T.II., p.583

aux enfants qui avaient participé à la communion solennelle. Les noms de ces enfants devaient être inscrits dans le registre paroissial des communians.

En plus de toutes ces fêtes religieuses, les inaugurations des édifices religieux donnaient lieu à des cérémonies souvent impressionnantes. A Nicolet, les inaugurations étaient nombreuses. N'oublions pas qu'il y eut de 1706 à 1906 six églises. A cause des développements de la paroisse, les trois premières durent être remplacées par des plus grandes. Quant aux suivantes, elles connurent bien des malheurs, soit qu'elles s'écroulèrent par vice de construction, soit qu'elles furent détruites par le feu. Il y avait aussi une cérémonie lors de l'inauguration d'un nouveau cimetière ou d'un nouveau monastère. (1) A chaque inauguration, le curé insistait pour que les fidèles soient présents en grand nombre. Si Nicolet pouvait se permettre si souvent des fêtes célébrées avec éclat, c'était grâce à un pouvoir matériel solide. (2)

(1) Monastère des Soeurs de l'Assomption, le précédent ayant été détruit par un incendie; monastère du Précieux sang etc.

"Nous vous prions mes frères d'assister en foule à "la bénédiction de la première pierre angulaire du "couvent des Soeurs de l'Assomption. C'est le Pontife, "le premier pasteur lui-même qui implore au nom de "l'Eglise des jours favorables, des secours particuliers pour mener à bien cette importante institution. "Votre présence mes frères en cette circonstance "solennelle sera comme une prière publique qui touche-ra le coeur de Dieu et nous épargnera peut-être des "dangers ou accidents qui sont si communs de nos jours. "Unissez vos intentions aux nôtres et priez le Seigneur "de vous être favorable." C.F.n°8, 12 mars 1907 (curé Lavallée)

(2) Cf. SUPRA p.27.

3° Le jeûne

Le jeûne est une autre pratique religieuse qui était suivie à Nicolet. Celui-ci était appliqué non seulement les jours prescrits par l'Eglise (vendredi, vendredi-saint, jours de carême etc.) mais servait de sanction pour les paroissiens ayant commis des fautes et ayant besoin du pardon de Dieu. Il semble que le curé Suzor utilisait plus souvent que ses successeurs ce mode de pénitence car c'est dans ses prêches qu'on en retrouve le plus grand nombre d'exemples. (1)

- (1) "le jeûne est un acte de la vertu de tempérance qui "consiste à nous priver en certains temps marqués "par l'Eglise des choses permises dans les autres "temps. Un précepte dont on ne peut se dispenser "sans raison valable. Nous sommes tenus de l'observer "par une loi naturelle qui veut que la chair soit "soumise à l'esprit". C.F. n°3, (curé Suzor)

Cependant, une catégorie de personnes était totalement ou partiellement dispensée du jeûne.

Exempts du jeûne

- "1) Les jeunes gens avant vingt et un ans accomplis.
- "2) Les vieillards entrés dans leur soixantième année.
- "3) Les personnes atteintes de maladie grave ou qui en relèvent.
- "4) Les nourrices ou les femmes enceintes.
- "5) Ceux qui ont des métiers fatigants.
C.P. n°3 (curé Suzor)

Exempts du jeûne partiellement

- "1) Les vieillards avant soixante ans.
- "2) Les pauvres.
- "3) Ceux qui ne peuvent prendre souvent un repas réparateur.
- "4) Les personnes qui ont une faible constitution.
C.P. n°3 (curé Suzor)

4°) Les retraites

A toutes ces manifestations religieuses on peut encore ajouter les retraites. A Nicolet, elles avaient lieu chaque année au mois d'août, ainsi que pendant la période de l'Avent. (1) La retraite était obligatoire au moins une fois par année. Il y avait aussi une retraite pour les enfants avant la communion solennelle et pour les futurs époux avant le mariage.

(1) "Les pieux exercices de notre retraite annuelle s'ouvriront au séminaire le 20 du mois d'août à 5 heures du soir. Personne ne devra s'en abstenir si ce n'est avec la permission écrite de l'Ordinaire." Mandements, Op.cit., T.II., p.86

"Ceux qui ne peuvent assister à la retraite du mois d'août pourront le faire à partir du 10 décembre." Mandements, Op.cit., T.II., p.138

CHAPITRE 3

L'ENCADREMENT MORAL

Le rôle du curé ne se limitait pas à l'encadrement religieux des paroissiens. Les curés de Nicolet exerçaient leur influence au niveau des activités sociales et le religieux et le profane étaient constamment mêlés.

D'après le cahiers de prônes, il ressort que l'engagement du curé dans la vie de ses paroissiens se manifestait principalement au niveau de

- 1) l'éducation des enfants,
- 2) des temps-libres,
- 3) de la lutte contre l'alcoolisme.

Par ailleurs, le curé attachait une grande importance à l'image de Nicolet projetée à l'extérieur. Ville épiscopale, Nicolet devait être perçue comme exemplaire. C'est dans les prônes des curés Suzor et Gouin que le plus grand nombre de remarques concernant la conduite des fidèles a été enregistré. La raison en est sans doute de ce que la mentalité de ces deux hommes était plus rigoriste que celle des autres curés.

1) L'Education des enfants

Dans la deuxième partie du XIXe siècle, l'éducation était à Nicolet comme partout au Québec entièrement entre les mains du clergé. Si, au niveau primaire, son rôle était surtout moral et social (c'était les institutrices qui enseignaient), au niveau secondaire, il était pour ainsi dire total. Au séminaire (collège classique), l'instruction était dispensée entièrement par les clercs dont le rôle principal était la formation des élites (clercs et "professionnels"). C'était les Frères des écoles chrétiennes qui assuraient la direction depuis 1887 de l'Académie commerciale. Quant à l'école normale, fondée en 1908, elle fut confiée aux soeurs de l'Assomption.

A côté de ces maisons d'enseignement "supérieur", il y avait onze écoles de rang où était dispensé l'enseignement primaire. On y apprenait à lire, à écrire, à compter et, surtout, à bien connaître le petit catéchisme.

(1)

Le curé insistait constamment auprès des parents sur la nécessité d'envoyer leurs enfants à l'école. N'oublions pas que, à cette époque, l'instruction n'était pas obligatoire et que dans les milieux ruraux les enfants constituaient une main d'œuvre gratuite pour bien des cultivateurs qui considéraient l'instruction comme parfaitement inutile. Ce n'est donc pas par simple convenance que le

(1) Normand Seguin écrit à ce propos:

"L'école est par excellence le terrain de l'alliance du clergé et de la petite bourgeoisie dans la paroisse rurale du XIXe siècle. La petite bourgeoisie y exerce le pouvoir financier tandis que le curé y maintient une censure implacable des personnes et des idées". N.Seguin, Op.cit., p.211

curé déclarait en chaire:

"Importance et avantage d'une bonne éducation. En campagne y envoyer les enfants assidûment et qu' "ils aient tout ce qui leur faut. Couvent et école des frères. Institutions de première classe. Faites "des sacrifices pour faire instruire vos enfants!"(1)

"Faites des sacrifices pour faire instruire vos enfants", cette phrase était souvent répétée , particulièrement en mai et en juin, époque des semaines ainsi qu'en août et septembre au moment des récoltes. Le curé demandait en outre aux parents de procurer à leurs enfants tout le matériel didactique nécessaire.(2) Tout en exhortant les parents à envoyer leurs enfants à l'école, le curé Lavallée leur demandait en plus d'aller les y conduire. A cette époque, le transport scolaire n'existe pas et les trajets constituaient souvent un obstacle, particulièrement en hiver.(3)

Tout comme il faisait sa visite paroissiale, le curé faisait la visite des écoles. Celle-ci avait lieu deux fois par année, en janvier et en juin à la fin de l'année scolaire. A cette occasion, il lui arrivait de faire passer des examens. Les curés de Nicolet semblaient être toujours très satisfaient de la tenue des écoles et des

(1) C.P.N°5, août 1893 (curé Gouin)

(2) "Donnez aux enfants les livres, le papier et tout le nécessaire". C.P.n°3, 21 juillet 1878 (curé Suzor).

"Nous prévenons les parents de préparer d'avance tout "ce qui est nécessaire et de s'entendre avec le directeur pour ce qui concerne les livres et autres "objets." C.P. n°7, 1^e juillet 1900 (curé Lavallée)

(3) "Encouragez fortement l'assiduité. Allez les mener "en voiture. Nettez vous à plusieurs pour les conduire". C.P.n°8, 8 juillet 1906 (curé Lavallée)

progrès réalisés par les élèves. Ils avaient constamment le souci du détail pour démontrer à la population qu'ils veillaient sur les enfants. Voici un bilan de sa visite des écoles, lu en chaire en 1899.

"Somme toute, nos écoles sont bien tenues, la discipline parfaitement observée. Nous vous exhortons, mes frères, d'envoyer vos enfants régulièrement à l'école. Si vous désirez le succès, l'avancement et le progrès, il faut l'assiduité. Il n'y a rien de pire pour dégoûter du travail intellectuel que les absences prolongées et réitérées". (1)

Les institutrices avaient l'appui inconditionnel du curé et, en cas de conflit avec les élèves, c'était à elles qu'il donnait raison car les parents avaient naturellement tendance à prendre parti pour leurs enfants. Par ailleurs, la tâche de l'institutrice n'était pas facile. Elle continuait à être observée en dehors de l'école et on lui rappelait constamment la dignité de sa fonction: puisqu'elle servait de guide aux enfants, il convenait qu'elle soit exemplaire tant sur le plan moral que religieux. (2)

(1) C.P. n°6, 6 janvier 1899 (curé Lavallée)

"Nous sommes bien satisfaits du résultat des examens. Les élèves de quatrième année, c.à.d. les plus avancés ont bien fait la dictée. Certaines écoles n'ont pas concouru parce que les enfants étaient trop jeunes et n'avaient pas encore vu la grammaire.
Remarque : il faut augmenter le nombre de récompenses."
C.P. 1^e juillet 1900 (curé Lavallée)

"Nous avons visité les écoles et la plupart ont donné la plus grande satisfaction." C.P. n°8, 8 juillet 1906
(curé Lavallée)

(2) Voir à ce sujet: Jean Langevin, Cours de pédagogie, Principes d'éducation, Ed. C. Darveau, Québec, 1865, p. 292: "La vigilance de l'institutrice doit s'étendre à tout: signes, habits, chansons, lectures, rires, regards même; mais elle doit s'exercer de façon à ne pas provoquer l'idée du mal chez les enfants innocents ou de mauvaises pensées pour les autres.

Les curés de Nicolet étaient très satisfaits du corps professoral des écoles primaires. Ils avaient d'ailleurs leur mot à dire dans l'embauche des institutrices et ces dernières recevaient très souvent des félicitations de leur part. En voici quelques exemples tirés des cahiers de prônes:

"Félicitations à toutes les institutrices qui ont "déployé beaucoup de zèle et de dévouement pour "développer et cultiver l'intelligence et la mémoire de la jeunesse."(1)

"Nos institutrices méritent certainement des éloges "pour leur dévouement à l'intention de nos petits "enfants."(2)

"Dans cette carrière ingrate de l'enseignement, nous "offrons aux institutrices nos remerciements les "plus sincères pour le travail accompli".(3)

L'institutrice était cependant très mal payée puisqu'elle gagnait à Nicolet en 1904 (et ce, après augmentation) environ cent dollars par année, ce qui constituait le même salaire qu'un journalier. Soucieux du bien-être des institutrices, le curé se changeait en négociateur soucieux de leur assurer une meilleure rémunération.

"Les commissaires m'ont appris une bonne nouvelle. "Les maîtresses auront cent dollars par année. C'est "une belle augmentation et je vous en félicite".(4)

Le curé n'hésitait pas à dire que les institutrices devaient être rémunérées en fonction de leur compétence et qu'il était tout à fait normal, si on voulait avoir

(1) C.P.n°7, 25 juin 1899 (curé Lavallée)

(2) C.P.n°8, 6 janvier 1906 (curé Lavallée)

(3) C.P.n°8, 10 janvier 1905 (curé Lavallée)

(4) C.P.n°8, 2 juillet 1905 (curé Lavallée)

de bonnes institutrices qu'elles aient un salaire décent. "Il est nécessaire d'avoir de bonnes maîtresses et n'importe de les payer convenablement"(1), déclare le curé Lavallée en 1905. Cette année-là, il y eut à Nicolet, à l'initiative du curé Lavallée, la première convention des institutrices. Cet événement plaça Nicolet au premier rang des centres d'éducation.(2)

La fondation dans la dernière décennie du XIX^e siècle des écoles du soir (oeuvre du curé Gouin) mettait encore Nicolet à l'avant-garde dans le domaine de l'éducation. Mais comme il n'en est fait mention qu'une seule fois dans les prônes, il est fort possible qu'elles furent supprimées par manque de clientèle. (3)

Dans la ville de Nicolet, on comptait de nombreuses vocations sacerdotales. Les futurs prêtres passaient par le séminaire et le curé insistait sur deux conditions fondamentales pour accéder au sacerdoce.

"Pour former des prêtres, il faut d'une part que les "candidats au sacerdoce soient avant tout instruits des "sciences plus étroitement apparentées avec les études "théologiques et d'autre part qu'ils excellent particulièrlement par la fermeté de leur vertu." (4)

(1) C.P. n°8, 2 juillet 1905 (curé Lavallée)

(2) "La grande convention des institutrices aura lieu à Nicolet. Après les grandes préparations qu'on a faites pour recevoir toutes ces institutrices, nous espérons qu'elles remporteront de Nicolet un excellent souvenir de votre courtoisie bienveillante et de votre bonne éducation. Que tout se passe dans l'ordre et cette convention pour les progrès de l'éducation aura les plus beaux résultats tout en procurant à Nicolet une place d'honneur parmi les centres éducateurs." C.P.n°8, 20 avril 1905 (curé Lavallée).

(3) "Encouragez les écoles du soir. Si le nombre d'élèves n'augmente pas, elles seront supprimées".
C.P. n°5, janvier 1890 (curé Gouin)

(4) Mandements, Op.cit., T.II., p.348.

Mais l'encadrement du curé dans l'éducation ne s'arrêtait pas au domaine scolaire puisqu'il s'étendait à tout ce qui était susceptible de seconder les parents dans la manière d'élever leurs enfants. Le curé Gouin insistait sur les bienfaits d'une éducation austère. La vigilance des parents devait se resserrer davantage à l'âge des fréquentations.

"Elevez bien vos enfants. Non seulement les petits "mais aussi les grands. Surveillez-les. Ne les "laissez pas courir. Qu'ils n'aient pas de longues "fréquentations. Ne pas les laisser seul à seul."(1)

"Les parents ,dit le catéchisme du Saint Concile de "Trente envoyé à tous les évêques pour servir de "règle dans l'enseignement religieux, doivent éloigner leurs enfants des entretiens et des discours "impurs et déshonnêtes car l'impureté des paroles "est comme un flambeau ardent qui allume dans le "coeur des jeunes gens le flambeau de l'impureté. "Et comme les chansons d'amour et les danses produisent le même effet, il faut les en éloigner avec "soin."(2)

En matière de sexualité, le curé se montrait d'un rigorisme absolu. Le curé mettait constamment les parents en garde contre de trop longues fréquentations et des tête à tête sans surveillance. (3)

(1) C.P.n°5, juillet 1893 (curé Gouin)

(2) C.P.n°6, juin 1895 (curé Gouin)

(3) "Ne prolongez jamais les fréquentations. Ne laissez "jamais les enfants seuls et ne les laissez pas "veiller à une heure tardive de la nuit. Ne jamais "permettre à une jeune fille de sortir seule avec "son cavalier. Aucun attouchement ni embrassement "n'est permis. N'acceptez pas de rendez-vous dans "votre maison." C.P. n°5, 1881 (curé Suzor)

Pour chaque année (particulièrement dans les prônes du curé Gouin), nous avons relevé de nombreuses mises en garde pour la période des vacances. Pendant ce temps considéré comme extrêmement dangereux pour la moralité des enfants, il fallait que les parents redoublent d'attention à leur égard. Par la même occasion, le curé assurait la promotion de la piété.(1)

Par ces différentes observations, nous constatons que le clergé de Nicolet s'impliquait totalement en matière d'éducation. Il veillait au développement de l'enfant aussi bien sur le plan scolaire que sur le plan moral et religieux. Il tentait d'améliorer constamment le bien-être de l'enfant et faisait des efforts constants pour que l'enseignement progresse.

(1)"Voici les vacances, parents faites attention à vos "enfants. Veillez sur eux. Plusieurs se gâtent pendant "ce temps. Envoyez les à la messe pendant ce temps des "vacances." C.P.n°5, juin 1891 (curé Gouin)

"Voilà le temps des vacances commencé. C'est un temps "dangereux. Parents redoublez de surveillance. Tâchez "de tenir vos enfants occupés. Ne les laissez pas à ne "rien faire. Ne pas les laisser courir. Envoyez-les à la "messe tous les matins et à confesse bien souvent." C.P.n°5, juillet 1893 (curé Gouin)

(2)"Les enfants en vacances, temps dangereux par excellence.
"D'avoirs des parents pendant ce temps:
"1°Ne pas les laisser à rien faire, car l'oisiveté est la mère de tous les vices.
"2°Les envoyer à la messe, l'après-midi faire la visite du Saint Sacrement, faire le chemin de la croix.
"3°Les envoyer souvent à confesse.
"4°Bien les surveiller, savoir où ils vont et avec qui ils vont. C.P.n°6, juin 1895 (curé Gouin)

"Le temps des vacances est arrivé. C'est un temps dangereux. Parents, veillez sur vos enfants. Ne les laissez pas courir surtout le soir. Occupez-les, envoyez les à la messe et à confesse souvent. Le mois de juillet est "le mois de Ste Anne. Qu'ils ne manquent pas de prier "Ste Anne tous les jours de ce mois". C.P.n°6, juin 1895 (curé Suzor)

2) Le repos dominical - Les temps "libres"

Le curé étendait son zèle jusque dans la vie privée des fidèles, notamment, en ce qui concernait l'organisation des loisirs. Il était clairement établi que le dimanche, jour du Seigneur, devait être consacré à Dieu. Il fallait assister à la messe et aux vêpres, le reste de la journée se passant ordinairement en famille: promenades pendant la belle saison, veillée au coin du feu en hiver, visites entre parents et amis etc. Le repos dominical ne semble pas avoir été contesté par les habitants de Nicolet qui, après une semaine laborieuse, l'acceptaient probablement avec un certain plaisir. Cependant, si certains impératifs, notamment, d'ordre agricole, obligeaient les cultivateurs à travailler le dimanche, le curé ne s'y objectait pas, à la condition qu'il donne son autorisation.(1)

En cas de sinistres dans la paroisse (incendies, inondations etc.), il était également permis de travailler le dimanche et il était même conseillé de porter secours aux

(1) "Permission de travailler le dimanche aux récoltes à "ceux qui ont du grain en perdition." C.P.n°6,28 août 1898 (curé Gouin)
"Permission de travailler le dimanche à ceux qui ont "du grain en danger de se perdre".

"Comme il y a beaucoup de foin qui n'a pu être serré à "cause du mauvais temps de la semaine dernière, nous "permettons aux cultivateurs de travailler cette "après-midi." C.P. n°7,dimanche le 27 juillet 1902
(curé Lavallée)

familles éprouvées. En voici un exemple tiré d'un prône de 1901: "Permission accordée aux cultivateurs de travailler aujourd'hui dimanche seulement afin d'aider Monsieur Pinard à reconstruire ses bâtiments détruits par le feu dimanche passé. C'est une cruelle épreuve. Une perte de deux mille piastres En présence de ces incendies qui deviennent de plus en plus fréquents, nous vous conseillons d'appartenir et faire partie des sociétés de secours mutuel contre le feu, soit de Sainte Monique ou de Saint Grégoire. Ça devient presqu'une nécessité et la prudence vous en fait presqu'un devoir".(1)

La question des loisirs était capitale pour le maintien de la moralité publique. Le curé exerçait un contrôle très strict en ce domaine. Tout d'abord, il mettait les parents en garde sur tout ce qui pouvait compromettre la bonne conduite de leurs enfants, à commencer par l'usage des mauvais livres, des automobiles et des sorties sans surveillance. Lors d'une homélie précédent le temps des fêtes, le prédicateur déclarait:

"Nos traditions familiales sont menacées. Dieu merci, les grands crimes contre les lois du mariage sont plutôt limités à un petit nombre de familles d'un certain demi-monde. Nous croyons que le plus grand danger apparaît chez nous dans la conduite débonnaire des parents. Plusieurs abdiquent leur autorité, favorisant la vanité et les goûts luxueux de leurs jeunes gens dont ils renoncent à surveiller les liaisons et abandonnent leurs jeunes filles aux excès de la mode comme au hasard des fréquentations ou des sorties sans contrôle. Le coûteux usage de l'automobile n'a fait qu'aggraver tous ces dangers en dispersant de plus en plus la vie de famille. Pareillement l'insouciance au sujet des devoirs les plus sacrés s'accentue par endroit d'une autre négligence. Nous voulons parler du danger qu'il y a de ne pas surveiller les lectures des jeunes gens et des jeunes filles. C'est un devoir grave de ne laisser pénétrer dans les familles que des livres bien choisis et des revues rédigées avec bon goût et sous la saine aspiration de la doctrine catholique. Toutes nos prédications seront vaines N.T.C.F. si vous ne vous rendez pas à l'urgence de ce devoir et Nous tenons à vous rappeler là-dessus vos responsabilités

(1) C.P. n°7, 15 décembre 1901 (curé Lavallée)

devant le Souverain Juge."(1)

Les danses étaient formellement interdites et le curé y voyait une manifestation du démon. En 1879, le curé Suzor a écrit dans son cahier de prêches ce qui suit:

"Là où sont les danses dit saint Chrysostome, là se trouve le démon. Les mouvements de la danse découvrent le corps, l'âme s'y déshonore bien davantage. Ceux qui fréquentent les danses ont presque tous une vie relâchée et s'abandonnent à la corruption du siècle."(2)

Deux années plus tard, les danses ayant continué à se pratiquer à Nicolet, le ton du curé a encore monté, il cite saint Augustin et les Saintes Ecritures pour donner plus de crédit à son point de vue concernant ce passe-temps jugé néfaste:

"Saint Augustin avance que nous ne devons pas passer pour trop sévères en taxant de péché mortel ceux qui s'exposent aux dangers de la danse. Saint Charles parle de même, les Saintes Ecritures, les Saints Pères, les Docteurs de l'Eglise et les conciles condamnent les bals et on cherchera à les défendre à moins que vous vouliez vous précipiter en enfer. On rapporte que des jeunes gens en tremblent".(3)

La même année, en citant cette fois le pape Benoît XIV, il écrit encore à ce sujet:

"Les parents doivent soigneusement veiller à leurs enfants et les tenir loin des assemblées de danses qui allument dans le cœur des jeunes gens le feu de l'im-pureté. Le grand pape Benoît XIV en parlant des danses ne craint pas de dire qu'elles sont toujours criminelles en raison des circonstances qui les accompagnent et qu'il est presqu'impossible d'y assister sans pécher.

(1) Mandements, Lettres pastorales et circulaires des Evêques de Nicolet, Op.cit., T.II, p.268-p.269.

(2) C.P. n°2, 1879 (curé Suzor)

(3) C.P. n°3, 1881 (curé Suzor)

"C'est pourquoi, il est du devoir du prêtre et sur-
"tout du curé de faire comprendre aux fidèles des
"deux sexes à quels dangers ils s'exposent en as-
"sistant aux danses."(1)

Le pouvoir civil autorisant les salles de danses,
les colères du curé paraissent inutiles. Le curé Gouin
mettait aussi les paroissiens en garde contre les danses;
mais il les dénonçait avec moins de verve que Suzor.(2)

Au tournant du siècle, l'expansion du marché du
loisir n'épargna pas Nicolet. Comme c'était le dimanche
que les vendeurs de spectacle ambulant opéraient, le
curé se trouvait doublement justifié d'intervenir:

"Dimanche dernier dans nos recommandations, nous
"vous exhortions à vous rapprocher des sacrements
"avec piété et à fuir les amusements profanes.
"Malheureusement, je n'ai pas été compris. Il y a
"un grand nombre de fidèles qui au sortir de l'égli-
"se ont assisté à une représentation d'hypnotisme
"donnée par une troupe de jeunes gens qui parcoururent
"les campagnes dans le but de faire de l'argent
"en donnant satisfaction à la curiosité bien
"naturelle de nos populations. Permettez-moi de vous
"le dire, je regrette amèrement le fait, non parce
"que je prétends que tout est péché dans l'hypno-
"tisme mais parce qu'il constitue un danger réel
"sans compter les inconvénients qui peuvent en
"résulter". (3)

Bien que la naissance du cinématographe date de
1895, il n'y a pas eu, avant 1910, de salle de cinéma à
Nicolet, mais si elles avaient existé, il est certain

(1) C.P.n°3,1881 (curé Suzor)

(2) "J'apprends qu'on permet de danser dans certaines
"maisons. Il faut que cela cesse. Ceux qui laissent
"danser chez eux sont les plus blâmables. Il n'est
"pas plus permis de danser aux noces qu'en d'autres
"temps."C.P. n°6,20 février 1898 (curé Gouin).

(3) C.P.n°7,8 décembre 1901 (curé Lavallée)

que les curés n'auraient pas accepté leur fréquentation le dimanche et les films auraient été soumis à une étroite censure de leur part. On n'a pas relevé non plus l'existence de salles de billard pourtant en opération dans d'autres paroisses et, bien entendu, défendues par les curés.(1) Finalement, les seuls loisirs autorisés étaient ceux organisés dans le cadre de la vie religieuse: représentations théâtrales au séminaire, "séances" lors de ventes de charité, concerts, etc.(2)

Les nombreuses inaugurations de même que les processions et les pèlerinages étaient ainsi que nous l'avons vu (3) considérés comme une forme de loisirs. Quant aux voyages organisés et aux excursions qui avaient lieu habituellement le dimanche, ils étaient également proscrits. Le curé Gouin exprimait sa désapprobation en ces termes:

"Depuis quelque temps, on a organisé des voyages de "plaisir le dimanche. Vous savez comme moi qu'il "est bien difficile pour ne pas dire impossible "qu'il n'y ait point quelque désordre et que la "sanctification du dimanche n'ait à en souffrir. "Je vous demanderais donc en grâce de ne plus faire "ces voyages."(4)

Dans l'esprit du curé, les rassemblements de jeunes le dimanche pour faire la fête conduisaient à la profanation d'un jour sacré. Que garçons et fille se trouvent

(1) Carmen Rousseau, "Les oblats et l'encadrement paroissial au Cap de la Madeleine, 1902-1918, in Serge Gagnon et René Hardy, l'Eglise et le village au Québec, 1850-1950, Montréal, Leméac, 1979, p.158.

(2) "Représentation ce soir au profit des pauvres de la "paroisse à la salle publique. Soirée intéressante, "il y aura du chant et de la musique ainsi que la "fanfare du séminaire." C.P.n°7, 8 décembre 1901
(curé Lavallée)

(3) Cf. SUPRA, p.44 à p.48.

(4) C.P.n°5, août 1898 (curé Gouin)

ainsi réunis sans surveillance, voilà qui mettait de surcroît en péril la discipline sexuelle dont il était responsable. Ainsi les piques-niques étaient des plaisirs dangereux puisqu'ils favorisaient des rencontres entre jeunes gens et jeunes filles sans la surveillance de leurs parents.(1)

La rigidité morale d'autrefois s'accomodait mal des nouveautés qu'une philosophie laxiste et hédoniste proposait aux jeunes. Nous avons trouvé dans les prânes du curé Gouin des remarques faites sur recommandation de l'évêque, concernant les promenades à bicyclette. Celles-ci étaient défendues pour les jeunes filles qui risquaient d'exhiber sur un tel engin une tenue indécente.

"Nous remarquons depuis quelque temps que quelques "jeunes filles ont commencé à aller en bicyclette. "Je dois vous faire remarquer que les évêques de "tout le diocèse ont recommandé aux jeunes filles "de ne pas aller en bicyclette. Je crois qu'il suffit "de faire connaître ce conseil de nos évêques et "je suis certain que les jeunes filles de Nicolet "le mettront en pratique". (2)

Même les sports (glissades en traîneau, patinage sur glace, natation en été) étaient à déconseiller. Ne favorisaient-ils pas toujours le rapprochement entre jeunes des deux sexes ? Ce qui ne pouvait qu'entraîner selon les curés, la naissance d'une culture sexuelle permissive à laquelle s'opposait aussi bien la majorité des fidèles que les clercs qui avaient mission de la combattre.

(1) "Gare aux piques-niques. Ce sont des parties de "plaisirs, des réunions de jeunes filles et de "jeunes gens. S'il n'y a pas vigilance, c'est l'occasion de pécher." C.P. n°6, 25 mai 1897 (curé Gouin)

(2) C.P.n°6, 18 mai 1898 (curé Gouin)

5) La lutte contre l'alcoolisme

Si les loisirs étaient rares, il semble par ailleurs que les habitants de Nicolet s'adonnaient volontiers à l'abus d'alcool.(1) Toutes les occasions étaient bonnes pour en consommer: baptêmes, mariages, enterrements, fêtes de fin d'année, élections etc. C'était un véritable cauchemard pour les curés. L'alcoolisme amenait le désordre et perturbait la société. Pour le curé Suzor, l'ivrognerie était la mère de tous les vices et il lui livrait une guerre sans merci. En citant saint Augustin, il ne craignait pas de comparer l'ivrogne à l'assassin. Il avait de ces réparties lapidaires qui avaient pour but de saisir l'auditoire:

"Celui qui tuerait quelqu'un lui ferait moins de mal que de tuer son âme par l'ivresse".(2)

ou encore:

"L'ennemi déclaré de la religion est le démon de l'ivresse. Il faut lui déclarer une guerre sans merci."(3)

Pour lutter contre ce "fléau" qui semait la discorde et risquait d'entraîner la pauvreté dans les familles, le curé disposait de deux moyens plus ou moins efficaces:

(1)"Que d'avertissements. Il y a du danger dans les bois et les rivières. Il y a dans nos gens de chantiers une erreur monumentale, un écart de jugement des plus lamentables. On entre dans la forêt sans se sentir en ordre avec Dieu et quand on y est on s'y comporte comme si Dieu n'existe pas, ou si l'on croit à son existence, c'est pour le blasphémer. Faux principe que la boisson est bonne à quelque chose. La mère en donne à son enfant, le journalier en prend à son travail, l'ami en donne à son ami. Toujours à cause de ce faux principe, on s'enivre et on ne veut ni l'avouer, ni le croire. On en prend et on veut toujours en prendre davantage. Je suis un maudit cochon, mais j'ai encore de l'argent pour boire."C.P.n°3,1881(curé Suzor)

(2) C.P.n°2,avril 1879 (curé Suzor)

(3) C.P.n°2,avril 1879 (curé Suzor)

l'interdit des débits de boisson, autorisés par l'administration municipale contre laquelle il s'insurgeait, et l'embrigadement des paroissiens dans la société de tempérance.

"Consommer des liqueurs enivrantes cause tant de ruines
"au point de vue moral et temporel qui éloignent des
"sacrements les jeunes gens et les pères de famille.
"Les maisons où il y a de la boisson font perdre à des
"imprudents l'argent destiné à faire vivre leurs enfants"
(1).

"Evitez les excès de boisson pendant les jours gras.
"Sachez vous conduire en bons chrétiens."(2)

En mars 1882, alors que la ville avait approuvé l'ouverture de débits d'alcool (3), le curé Suzor fit des pressions sur les membres du conseil municipal et se servit de la tribune dominicale pour rallier la population à sa cause, allant même jusqu'à adresser une requête à la Chambre des Communes du Canada.

L'enrôlement dans la société de tempérance (4) semblait

(1) C.P. n°3, 3 mars 1882 (curé Suzor)

(2) C.P. n°6, 20 février 1898 (curé Suzor)

(3) " C'est le premier lundi de mars 1882 que la ville de Nicolet a approuvé un règlement autorisant l'ouverture de plusieurs maisons pour y détailler de la boisson forte. Je me suis élevé contre cette mesure et j'ai prié les conseillers à deux reprises le dimanche pendant la messe de rappeler leur règlement et une requête a été signée à cet effet."
C.P. n°3, mai 1882 (curé Suzor)

(4) Il y avait différentes conditions pour entrer dans la société de tempérance:
"Celui qui veut entrer dans la Société de Tempérance de la Croix doit faire une promesse sincère de s'abstenir partout et toujours de toute boisson enivrante excepté comme remède. Il lui est défendu:
"1° d'être dans les débits de boisson pour y boire.

être la mesure la plus sûre pour lutter contre l'alcoolisme. Toutefois l'observance des règles de la société n'était jamais garantie. Le curé ne pouvait cependant pas interdire totalement la vente des boissons alcoolisées puisque certaines étaient utilisées en guise de médicament.

La période des élections était particulièrement dangereuse. La conduite avait tendance à se relâcher. On buvait plus que de coutume et le curé n'arrêtait pas de mettre les citoyens en garde contre tous les abus qui pouvaient se produire et risquaient d'influencer malencontreusement le vote. Voici à ce sujet une admonition de 1887:

"Vous voterez avec un soin scrupuleux, le parjure ou "faux serment peut devenir facilement un péché mortel à cause de ses conséquences. La calomnie n'est "pas plus permise en temps d'élection que dans d'autres temps. L'intempérance, vice toujours hideux "et dégradant est un péché grave de nature et peut "influencer votre suffrage dans l'exercice d'un "droit aussi important que le droit de vote que la "constitution vous accorde et vous garantit, vous "avez un devoir qu'il vous faut accomplir sous le "regard de Dieu qui jugera un jour et les candidats "et tous ceux qui prendront part aux élections de "quelque manière que ce soit!"(1)

"2° de signer ou appuyer une requête pour octroi de licence,
"3° de louer sa maison ou autre propriété pour servir aux débits de boisson,
"4° d'offrir des liqueurs alcooliques dans les visites, soirées familiales ou d'amis, dans les noces, dans les restaurants, dans les parties de chasse, de pêche ou à l'occasion d'une transaction quelconque.
"5° d'offrir ou de recevoir des boissons enivrantes en temps d'élections politiques ou municipales".
C.P.n°3, 1881 (curé Suzor)

(1) C.P.n°4, 1887 (curé Suzor)

Finalement, il semble que le curé de Nicolet fut récompensé de ses efforts. Un mouvement prohibitioniste se dessinait et en novembre 1910, il reçut de l'évêché la lettre suivante:

"L'on nous informe que MM. les Maires des deux comtés "de Nicolet et d'Arthabaska ont adopté le mercredi de "la semaine dernière un règlement prohibant à la campagne et dans nos villages la vente des boissons alcooliques, d'après la nouvelle loi de tempérance qui "nous régit. Nous nous en réjouissons vivement et nous "offrons à ces MM. nos félicitations les plus sincères: "puisse un si bel exemple être imité bientôt dans le "reste du diocèse. Pour donner plus de stabilité à ce "règlement, il sera soumis vers le 16 janvier prochain "à l'approbation du peuple et si la majorité des voteurs "se prononce en sa faveur, il n'y a qu'un plébiscite "nouveau qui pourra le casser. Nous exhortons donc MM. "les Curés des deux comtés à exercer leur influence "auprès de leurs paroissiens afin qu'ils comprennent "leurs devoirs et qu'ils assurent par leur vote le "bonheur de la jeunesse et la prospérité des familles".

(1)

Cependant, ni les prêches, ni les mandements ne donnent par la suite d'autres informations concernant ce règlement. Il semble donc que les méfaits de l'alcoolisme continuaient à faire des ravages malgré tous les moyens déployés par le clergé.

(1) Mandements, Op.cit., T.II, p.342

Dans les cahiers de prônes on a également noté un grand nombre d'observations sur la tenue des fidèles à l'église. Elle devait être irréprochable pendant les offices. Ceux qui arrivaient en retard à la messe ou partaient avant la fin n'échappaient pas aux réprimandes des curés. Il en était de même pour ceux qui n'assistaient pas aux offices. Le curé ne leur permettait aucune excuse, sauf en cas de maladie grave. Mais il semble, que, à Nicolet, les abstentions étaient plutôt rares. Le curé insistait également sur la bonne tenue pendant les vêpres.(1)

Il exerçait également un contrôle au niveau du langage, ne tolérant de la part de ses paroissiens ni conversations obscènes, ni blasphèmes. Le curé Suzor déclare à ce propos:

"Il est triste de constater que le blasphème règne encore trop et semble même augmenter dans notre jeune population ouvrière, journalière et surtout dans les chantiers de travaux; ce vice est peut être l'une des causes les plus certaines des malheurs domestiques, morts subites, incendies et fléaux de toutes sortes. On voit sur certaines affiches de moulins ou de manufactures "Défense de fumer ici", en devrait en ajouter une autre meilleure encore, "Défense de blasphémer".(1)

Au retour de la belle saison, la mode féminine ne manquait pas d'être une cible pour le curé, particulièrement pour le curé Suzor. A diverses reprises , il

(1) Par exemple: "Ne pas jouer à la pelote pendant les Vêpres".
C.P. n°6, 4 août 1895 (curé Gouin).

(2) C.P. n°2, deuxième dimanche après la Pentecôte (curé Suzor).
Voir aussi: Mandements., Op.cit., T.I., p.198:
"Ce qui souille nos campagnes aussi bien que les villes
"ce sont les blasphèmes, les faux serments, les injustices,
"les procès injustes et les désordres des élections :
"cohorte abominable qui provoquera certainement les divines
"représailles si la réflexion et le sentiment religieux
"n'arrivent pas à prévaloir contre ces "crimes".

répétait que les robes ne devaient pas être trop courtes, les bras dénudés, les décolletés trop profonds et les tissus trop légers. "Pour les jeunes filles pas de robes juste au corps".(1) Il ne fallait surtout pas que les femmes attirent la convoitise des hommes. Dans ce cas, elles étaient considérées comme objet de péché. Le curé Suzor en avertit ses fidèles en ces termes:

"C'est prétendre à l'impureté par la liberté qu'on prend de jeter ses regards vers les filles et les femmes ou de leur prendre les mains et de se tenir près d'elles sous prétexte de politesse et de convenance. Ecoutez le Saint Esprit et n'arrêtez pas vos regards sur une fille dans la crainte qu'elle ne soit pour vous un sujet de scandale. Plusieurs se sont perdus par la beauté de la femme car c'est par là que l'impureté s'allume comme un feu."(2)

L'état matériel de la paroisse n'échappait pas à l'oeil critique du curé. Tout autant que l'aspect moral, l'aspect physique de la paroisse devait être irréprochable.

"L'état de la paroisse s'améliore. Malgré les mauvaises récoltes, les cultivateurs sont plus à l'aise. Il y en a qui font jusqu'à 300 \$ avec leur tabac, d'autres jusqu'à 800 \$ avec leurs vaches. En général, les cultivateurs sont bien logés même dans de belles maisons bien tenues. Il ne manque qu'une chose c'est de blanchir ces bâtisses, la chaux conserve le bois et rend la bâtisse beaucoup plus propre et jolie".(3)

En outre, le curé donnait ses instructions quant à l'entretien du cimetière qui devait être en parfait ordre aussi bien par respect pour les défunt que pour l'image qu'il présentait aux visiteurs étrangers. En

(1) C.P. n°2, 1879 (curé Suzor)

(2) C.P. n°5, 1881 (curé Suzor)

(3) C.P. n°5, décembre 1893 (curé Gouin)

1875, le prédicateur déclarait:

"Enlèvement des morts du charnier mardi à une heure "p.m. dans le nouveau cimetière. Monseigneur a bénii "privément le cimetière. Bénédiction du sol plus "tard. Ce cimetière est bien clos par des canaux "fort efficaces. Nous avons fait creuser jusqu'à "six pieds une fosse et nous n'avons plus eu d'eau. "Les fosses étant sèches et propres, nous n'admet- "tons plus de fausses tombes parce qu'il n'y en a "plus de besoin. Il y a des lots spéciaux et les "sépultures seront en commun".(1)

Il y avait également des règles à observer pendant les funérailles surtout en cas de décès par maladie contagieuse.

"Quand une personne meurt d'une maladie contagieuse, "la loi nous interdit d'entrer le corps dans l'église. "Voici ce que la discipline nous prescrit dans ce cas: "Nous faisons la levée du corps au cimetière par la "récitation du De Profundis puis on chante le Libera "et l'absoute le jour du service. Si vous désirez "faire sonner les cloches quand le corps passe devant "l'église, nous vous prions de nous avertir. La son- "nerie des cloches dépend de la classe du service!"(2)

Le curé s'impliquait également en cas de maladie. Il devenait alors auxiliaire du médecin. Il faut dire que, jusqu'en 1875, la science médicale n'était pas très avancée, (3) et que, à Nicolet, il n'y avait à cette époque qu'un seul médecin ayant, en outre, en charge tous les villages voisins. Aussi, n'était-il pas étonnant que rebouteux, ramaneurs et charlatans de toute espèce lui fassent concurrence.

(1) C.P. n°6, 21 avril 1895 (curé Gouin)

(2) C.P. n°6, 5 octobre 1898 (curé Gouin)

(3) Robert Jean-Claude, Du Canada français au Québec libre: Paris, Flammarion, 1975, p.108.

Aussi n'est-il pas étonnant de lire dans les cahiers de prêtres du curé Suzor un discours médical du style:

"Précautions à prendre pour éviter la picote et pour ne pas la communiquer:

"1° Aérer les maisons.

"2° Entretenir une température égale et pas trop chaude, le froid est moins dangereux que la chaleur.

"3° Ne pas aller à jeun dans la maison des picotés.

"4° Ne pas aller à l'église pendant que le picoté est dans la maison.

"5° Après que la maladie est terminée prendre au moins quatre semaines sans avoir aucun rapport avec le monde.

"6° Les vêtements et les lits des malades doivent être purifiés et lavés avant de se mettre en communication avec les autres.

"7° Les malades après leur guérison doivent prendre des loisirs.

"8° Les galles des picotés sont dangereuses et communiquent la maladie longtemps après qu'elles sont tombées.

"9° Il faut absorber de l'eau minérale à la place des liqueurs fortes. (1)

En parcourant les cahiers de prêtres des différents curés, nous n'avons pas rencontré de sentiment d'antipathie de leur part à l'égard des étrangers. Il est vrai qu'ils étaient peu nombreux à Nicolet et que, du moment qu'ils fussent catholiques, ils étaient bien acceptés.(2)

Les protestants, au nombre d'une centaine environ étaient cependant tolérés. A partir de 1925, ils eurent d'ailleurs leur propre église. Quant aux juifs, on n'a rencontré qu'un seul commentaire (néanmoins révélateur) à leur sujet: "Encouragez le colporteur syrien, il est catholique et non juif".(2)

(1) C.P.n°2, 1875 (curé Suzor)

(2) "Immigrés anglais arrivés. Vous les avez adoptés "comme vos enfants, vous les traiterez comme vos "enfants. Ils sont bien élevés, continuez à bien "les élever. A confesse tous les mois. Nous les ap- "pelerons avec les enfants de la première communion". C.P.n°5, octobre 1891 (curé Gouin)

(3) C.P.n°6, 31 mai 1896 (curé Gouin)

Conclusion

Au terme de ce travail, nous espérons avoir atteint notre objectif qui était de faire ressortir le rôle éminemment important que jouait le curé dans la vie quotidienne des habitants de Nicolet au siècle dernier.

Grâce aux cahiers de prônes des curés Suzor, Gouin et Lavallée, nous avons pu saisir certains traits de la mentalité de ces curés et de leurs ouailles, et reconstituer, dans une certaine mesure, les rapports prêtres-fidèles dans la paroisse rurale d'autrefois. Nous avons pu constater que l'autorité du curé était multiforme aussi bien sur le plan spirituel que temporel.

Si le curé de Nicolet pouvait exercer un encadrement religieux et moral aussi rigide sur ses paroissiens, peut-être était-ce dû à l'homogénéité de la population composée presqu'exclusivement de catholiques. En effet, on peut se demander si, dans d'autres paroisses rurales moins homogènes, le curé aurait pu imposer son autorité spirituelle et morale avec une aussi grande facilité ?

Dans son milieu, le curé de Nicolet détenait une situation privilégiée. Sa personnalité était marquante: c'était un homme tributaire de la culture savante, qui entretenait des contacts avec le monde extérieur et de bonnes relations avec la petite bourgeoisie de sa ville.

Il disposait d'un pouvoir économique considérable en ce sens qu'il était à la fois l'administrateur et le comptable de la Fabrique dont il présidait les assemblées. C'était lui, également, qui contrôlait toutes les dépenses de la paroisse.

Par son intervention dans le monde de l'enseignement dont il supervisait le bon fonctionnement tout en décidant du choix des maîtres, par son implication dans la vie de ses paroissiens dont il contrôlait la moralité, l'emploi du temps et même les loisirs, il augmentait continuellement son pouvoir spirituel. Parallèlement, en étendant son activité pastorale, il accroissait son autorité temporelle.

Si le curé se dépensait sans compter pour ses paroissiens, il trouvait sa récompense dans la conduite de ces derniers à son égard. En effet, on peut, d'après les renseignements que nous avons, affirmer que les nicolétains menaient une vie assez en accord avec l'idéal de chrétienté proposé par le curé. Leurs transgressions ne mettaient pas en cause les interdits auxquels ils se soumettaient en principe. A de rares exceptions près, les paroissiens se soumettaient à l'autorité du curé et s'acquittaient de leurs dîmes. Il n'y avait qu'un point noir dans la vie paroissiale: c'était la question de l'alcoolisme qu'aucun des curés, malgré toute leur bonne volonté, n'a jamais pu éliminer.

Finalement, en refermant les cahiers de prônes, on reste sur l'impression que, de la naissance à la mort, chaque paroissien menait une vie dont le modèle était immuable. Ce dernier peut être résumé par ces mots: religion, ordre, travail. Mais les gens de l'époque ne paraissaient pas s'en plaindre parce qu'ils partageaient le système de valeurs dont le curé était le promoteur incontesté.

Annexes

Annexe: 1 "Les curés de Nicolet".

Le curé Hippolyte Suzor (1)

Le curé Suzor est né à Québec le 1^e mai 1826. Il fit des études classiques au petit séminaire de Québec de 1835 à 1846 et la théologie au grand séminaire de Québec de 1846 à 1849. Il fut ordonné prêtre le 30 septembre 1849 par Monseigneur Turgeon. Fut vicaire aux Trois-Rivières de 1849 à 1851. Curé d'Arthabaska de 1851 à 1878. Aumônier des zouaves pontificaux en Italie de 1868 à 1869. Curé de Nicolet de 1878 à 1889. Vicaire général du diocèse de 1885 à 1889. Prélat domestique, en 1899, il se retire Chez les soeurs de l'Assomption où il décède le 5 octobre de la même année.

Le curé Antonio Gouin (2)

Né à la Baie-du-Febvre le 8 mai 1862. Il fit des études classiques et théologiques au séminaire de Nicolet de 1875 à 1883. Il fut ordonné le 17 juillet 1887 dans la cathédrale de Nicolet par S.Ex.Mgr Elphège Gravel, évêque de Nicolet. Vicaire à Saint Grégoire du 11 août 1887 au 20 septembre 1888. Vicaire à Nicolet du 20 septembre 1888 au 6 novembre 1890 avec desserte de Sainte Angèle. Curé de Nicolet du 6 novembre 1890 au 25 août 1898. Curé de Saint-Pierre-les-Becquets du 25 août 1898 au 27 juillet 1908. Curé de Warwick du 27 juillet 1908 au 7 avril 1919. Curé de Nicolet de Nicolet du 7 avril 1919 au 1^e juin 1920. Curé de la Baie-du-Febvre du 1^e juin 1920 à sa démission donnée le 5 octobre 1934. Curé Consulteur le 15 août 1929. Chanoine titulaire le 3 février 1933. Se retire à l'Hôpital du Christ-Roi de Nicolet le 30 octobre 1934 et y meurt le 10 juillet 1937. Inhumé dans le cimetière de la Baie-du-Febvre.

(1) Rémi Fafard, Op.cit., p.400-401.

(2) Rémi Fafard, Op.cit., p.224

Annexe: 1 "Les curés de Nicolet" : Le curé Lavallée (1)

Le curé Lavallée est né à Yamaska le 26 novembre 1859. Il fit ses études classiques (1872-1880) et sa théologie (1880-1885) au séminaire de Nicolet. Ordonné le 27 septembre 1885 au séminaire de Nicolet par S.Ex.Mgr Elphège Gravel évêque de Nicolet. Au Séminaire il fut: professeur de troisième (1885-1886), professeur de Belles-Lettres (1886-1889), directeur des élèves (1889-1895). Désservant à Saint-Grégoire-le-Grand (27 août 1895 au 30 août 1896). Curé de Sainte-Anne-du-Sault (30 août 1896 au 25 août 1898). Curé de Nicolet (25 août 1898 au 24 mars 1919). Décédé à cette dernière date alors qu'il était à célébrer sa messe à Berlin N.H. Etats-Unis. Inhumé dans la crypte de la cathédrale de Nicolet. Le 3 décembre 1955, il est réinhumé dans le cimetière du Grand Séminaire de Nicolet.

(1) Rémi Fafard, Op.cit., p.264-265.

Annexe: 2

Etats de comptes de la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Nicolet.

31 décembre 1886

Casuel, messes chantées, services, sépultures:	\$ 794.75
En caisse:	\$ 500.--
Supplément de dîme:	\$ 475.--
Dîme:	\$ 875.--
Total:	\$ 2,644.--

31 décembre 1887

En caisse:	\$ 840.56
Revenus en 1887	\$ 2,781.70

31 décembre 1888

Casuel:	\$ 813.02
Caisse de l'année dernière:	\$ 840.56
Dîme:	\$ 800.--
Supplément de dîme:	\$ 503.85
Total:	\$ 2,957.43
En dépôt à la banque :	\$ 5,262.31

31 décembre 1889

Casuel:	\$ 810.40
Caisse de l'année dernière	\$ 757.15
Dîme:	\$ 600.--
Supplément de dîme:	\$ 246.56
Total:	\$ 2,414.09

Annexe: 2

Etats de comptes de la paroisse Saint-Jean-Baptiste de
Nicolet.

31 décembre 1890

Recettes

Caisse générale:	\$ 5,713.53
Bancs:	\$ 3,124.38
Divers:	\$ 19.40
Dîme:	\$ 952.47
Casuel:	\$ 2,292.--
Supplément:	\$ 631.27
Dons, quêtes:	\$ 326.30
Divers:	\$ 19.26
Total:	<u>\$ 13,143.09</u>

31 décembre 1890

Dépenses

Caisse générale:	\$ 8,901.65
Honoraires: prêtre, organiste, bedeau	\$ 893.85
Alimentation:	\$ 554.07
Entretien: évêché, jardin, cimetière	\$ 523.60
Mobilier:	\$ 523.60
Combustible:	\$ 351.29
Casuel payé aux prêtres, chantres, clercs	\$ 403.85
Serviteurs:	\$ 292.53
Honoraires sacristains:	\$ 166.03
Animaux achetés:	\$ 98.35
Arrérages payés:	\$ 31.92
Aumônes:	\$ 107.--
Luminaires:	\$ 54.11
Total:	\$ 12,769,11

Annexe:3Tableau des recettes des œuvres diocésaines de la paroisseSaint Jean-Baptiste de Nicolet: 1894-1899Année 1894

<u>P.F.</u> (1)	<u>St.F.S.</u> (2)	<u>E.N.O.</u> (3)	<u>D.St.P.</u> (4)	<u>T.S.</u> (5)	<u>M.A.</u> (6)	<u>M.Ag.</u> (7)
199.33 \$	97.61 \$	23.25 \$	18.--\$	18.50\$	13.90\$	11.66\$

Année 1895

<u>P.F.</u>	<u>St.F.S.</u>	<u>E.N.O.</u>	<u>D.St.P.</u>	<u>T.S.</u>	<u>M.A.</u>	<u>M.Ag.</u>
163.08	81.78					

Année 1896

<u>P.F.</u>	<u>St.F.S.</u>	<u>E.N.O.</u>	<u>D.St.P.</u>	<u>T.S.</u>	<u>M.A.</u>	<u>M.Ag.</u>
144.51	88.27	17.71	17.--	12.48	12.55	

Année 1897

<u>P.F.</u>	<u>St.F.S.</u>	<u>E.N.O.</u>	<u>D.St.P.</u>	<u>T.S.</u>	<u>M.A.</u>	<u>M.Ag.</u>
142.26	88.85	19.35	17.35	13.50	12.55	

Année 1898

<u>P.F.</u>	<u>St.F.S.</u>	<u>E.N.O.</u>	<u>D.St.P.</u>	<u>T.S.</u>	<u>M.A.</u>	<u>M.Ag.</u>
132.75	71.73	17.--		15.10	23.35	

Année 1899

<u>P.F.</u>	<u>St.F.S.</u>	<u>E.N.O.</u>	<u>D.St.P.</u>	<u>T.S.</u>	<u>M.A.</u>	<u>M.Ag.</u>
129.77	58.75	29.60	16.50	11.50	10.25	

(1) P.F. Propagation de la Foi

(2) St.F.S. Saint François de Sales

(2) E.N.O. Ecoles du Nord-Ouest

(4) D.St.P. Denier de Saint-Pierre

(5) T.S. Terre Sainte

(6) M.A. Missions d'Afrique

(7) M.Ag. Missions Agricoles

Tableau des recettes des œuvres diocésaines de la paroisse

Saint-Jean-Baptiste de Nicolet 1900-1907

Année 1900

<u>P.F.</u>	<u>St.F.S.</u>	<u>E.N.O.</u>	<u>D.St.P.</u>	<u>T.S.</u>	<u>M.A.</u>	<u>M.Ag.</u>
				12.61		

Année 1901

<u>P.F.</u>	<u>St.F.S.</u>	<u>E.N.O.</u>	<u>D.St.P.</u>	<u>T.S.</u>	<u>M.A.</u>	<u>M.Ag.</u>
132.46	60.92	26.25	23.--	13.65	15.25	

Année 1902

<u>P.F.</u>	<u>St.F.S.</u>	<u>E.N.O.</u>	<u>D.St.P.</u>	<u>T.S.</u>	<u>M.A.</u>	<u>M.Ag.</u>
135.66	55.79	17.--	18.25	13.75	15.25	

Année 1903

<u>P.F.</u>	<u>St.F.S.</u>	<u>E.N.O.</u>	<u>D.St.P.</u>	<u>T.S.</u>	<u>M.A.</u>	<u>M.Ag.</u>
72.86	47.77	16.80	18.--	12.75	9.--	

Année 1904

<u>P.F.</u>	<u>St.F.S.</u>	<u>E.N.O.</u>	<u>D.St.P.</u>	<u>T.S.</u>	<u>M.A.</u>	<u>M.Ag.</u>
74.92	52.23	16.20	14.82	12.--	13.69	

Année 1905

<u>P.F.</u>	<u>St.F.S.</u>	<u>E.N.O.</u>	<u>D.St.P.</u>	<u>T.S.</u>	<u>M.A.</u>	<u>M.Ag.</u>
76.77	47.38	16.45	31.85	9.25	15.--	

Année 1906

<u>P.F.</u>	<u>St.F.S.</u>	<u>E.N.O.</u>	<u>D.St.P.</u>	<u>T.S.</u>	<u>M.A.</u>	<u>M.Ag.</u>	<u>A.C.(1)</u>
92.48	42.74	16.69	32.95	16.69	16.10		138.47

Année 1907

<u>P.F.</u>	<u>St.F.S.</u>	<u>E.N.O.</u>	<u>D.St.P.</u>	<u>T.S.</u>	<u>M.A.</u>	<u>M.Ag.</u>	<u>A.C.</u>
83.54	44.98	19.--	37.--	21.75	23.30		108.58

(1) A.C. Aumône du carême

Tableau des recettes des œuvres diocésaines de la paroisse

Saint-Jean-Baptiste de Nicolet : 1908-1910

Année 1908

<u>P.F.</u>	<u>St.F.S.</u>	<u>E.N.O.</u>	<u>D.St.P.</u>	<u>T.S.</u>	<u>M.A.</u>	<u>A.C.</u>
1,97.52	44.98		22.66	24.69	27.25	131.50

Année 1909

<u>P.F.</u>	<u>St.F.S.</u>	<u>E.N.O.</u>	<u>D.St.P.</u>	<u>T.S.</u>	<u>M.A.</u>	<u>A.C.</u>
100.--	37.86	22.66	32.08	24.96	25.50	180.30

Année 1910

<u>P.F.</u>	<u>St.F.S.</u>	<u>E.N.O.</u>	<u>D.St.P.</u>	<u>T.S.</u>	<u>M.A.</u>	<u>A.C.</u>
90.20	37.85	28.15	36.--	18.91	23.36	15.54

Totaux des recettes des œuvres diocésaines du comté de Nicolet

Année 1895

<u>P.F.</u>	<u>St.F.S.</u>
1,049.72	713.17

Année 1896

<u>P.F.</u>	<u>St.F.S.</u>	<u>E.N.O.</u>	<u>D.St.P.</u>	<u>T.S.</u>	<u>M.A.</u>
1,069.38	630.68	272.81	309.29	268.17	223.88

Année 1901

<u>P.F.</u>	<u>St.F.S.</u>	<u>E.N.O.</u>	<u>D.St.P.</u>	<u>T.S.</u>	<u>M.A.</u>	<u>Grand total</u>
1,358.43	781.52	335.12	339.68	272.88	216.69	3,354.52

Année 1902

<u>P.F.</u>	<u>St.F.S.</u>	<u>E.N.O.</u>	<u>D.St.P.</u>	<u>T.S.</u>	<u>M.A.</u>	<u>Grand total</u>
1,432.39	831.84	352.90	390.59	323.28	276.37	3,607.37

Année 1903

<u>P.F.</u>	<u>St F.S.</u>	<u>E.N.O.</u>	<u>D.St.P.</u>	<u>T.S.</u>	<u>M.A.</u>	<u>Grand total</u>
1,588.03	898.96	376.39	386.85	366.67	278.57	3,906.44

Année 1904

<u>P.F.</u>	<u>St.F.S.</u>	<u>E.N.O.</u>	<u>D.St.P.</u>	<u>T.S.</u>	<u>M.A.</u>	<u>Grand total</u>
1,590.98	923.37	338.78	371.47	374.12	278.57	3,877.28

Annexe: 4

Bazar de l'Hôtel Dieu (juillet 1905)

"Notre bazar de l'Hôtel Dieu a rapporté la somme de 1,800 \$.
"C'est un magnifique résultat et nous devons en remercier
"la divine Providence, si bonne pour tous les pauvres
"déshérités de la fortune. Nos deux candidates ont leur
"grande part de louanges dans cette recette puisqu'elles
"auront donné 954 \$. C'est le fruit de leurs travaux, de
"leur zèle et de leurs sacrifices. Félicitations et remer-
"ciements sincères à ces deux jeunes demoiselles. Honneur
"et merci aux dames de charité en particulier à Madame la
"Présidente et toutes les conseillères qui se sont multipli-
"ées pour assurer le succès du bazar. Merci à tous ceux
"qui ont participé à cette belle oeuvre. C'est le revenu le
"plus considérable de nos soeurs de charité pendant l'année
"et elles vous en remercient bien cordialement". C.P.n°8,

16 juillet 1905 (curé
Lavallée)

Bazar de l'Hôtel Dieu (juillet 1906)

"Notre bazar de l'Hôtel Dieu a rapporté la somme considé-
"rable de 2,445 \$ profit net. C'est le plus magnifique
"résultat que nous ayons obtenu jusqu'à présent et nous
"devons en remercier la divine Providence si bonne pour
"ses pauvres enfants. Nos deux candidates ont leur grande
"part de louanges dans cette recette puisqu'elles nous ont
"donné 1,259 \$. C'est le fruit de leurs travaux, de leur
"zèle et de leurs nombreux sacrifices. Nos félicitations
"et nos remerciements sincères aux deux jeunes demoiselles.
"Honneur et merci aux dames de charité en particulier à
"Madame la Présidente et les dévouées conseillères qui se
"sont multipliées pour assurer le succès du bazar. Merci
"à tous ceux qui ont participé à cette belle oeuvre. Musi-
"ciens, chantres, acteurs, zélateurs et zélatrices et profon-
"de reconnaissance. Les révérendes soeurs de la charité
"avec tous leurs pauvres, infirmes, malades et orphelins
"vous offrent mes frères, l'assurance de leurs plus fér-
"ventes prières". C.P.n°8, 22 juillet 1906 (curé Lavallée)

Bazar de l'Hôtel Dieu (juillet 1908)

"Notre bazar en faveur de l'Hôtel Dieu a rapporté la jolie
"somme de 2,395 \$ profit net. Nous voyons que la charité
"est inépuisable et opère des prodiges chaque jour.
"Malgré les incendies qui ont ravagé Trois-Rivières et
"plusieurs localités de ce diocèse, la divine Providence
"n'a pas oublié ses enfants pauvres. Nos deux candidates
"ont leur grande part de louange dans cette puisqu'elles
"nous ont donné 1,655.87 \$. C'est le fruit de leurs
"travaux, de leur zèle et de leurs nombreux sacrifices.
"Nos félicitations et nos remerciements les plus sincères
"aux deux jeunes demoiselles. Honneur et merci aux dames

Annexe: 4 (suite)

"de charité en particulier à Madame la Présidente et à ses
"dames auxiliaires qui se sont multipliées pour assurer le
"succès du bazar. Merci à tous ceux et à celles qui ont
"participé à cette belle oeuvre. Musiciens, chantres, acteurs,
"zélateurs et zélatrices nos profondes reconnaissances.
"Les révérendes soeurs de charité avec tous les pauvres
"infirmes, malades et orphelins vous offrent mes frères
"l'assurance de leurs plus ferventes prières". C.P.n°8,
26 juillet 1908 (curé Lavallée).

Annexe:5 - Abonnements au journal le Nicolétain
1908

<u>Saint Grégoire</u> :	nombre d'abonnés:	51
<u>Bécancour</u> :	" :	23
<u>St Pierre les Becquets</u> :	" :	26
<u>Sainte Monique</u> :	" :	33
<u>Saint Célestin</u> :	" :	32
<u>Saint Léonard</u> :	" :	33
<u>Saint Wenceslas</u> :	" :	24
<u>Aston</u> :	" :	1
<u>Sainte Eulalie</u> :	" :	7
<u>Ste Brigitte des Sault</u> :	" :	10
<u>Sainte Gertrude</u> :	" :	10
<u>Ste Sophie de Lévrard</u> :	" :	1
<u>Ste Angèle de Laval</u> :	" :	5
<u>La Baie du Febvre</u> :	" :	50
<u>St Zéphirin de Courval</u> :	" :	29
<u>St Thomas de Pierreville</u> :	" :	23
<u>St François du Lac</u> :	" :	14
<u>St Michel d'Yamaska</u> :	" :	10
<u>Saint David</u> :	" :	13
<u>Saint Pie de Guire</u> :	" :	7
<u>Saint Bonaventure</u> :	" :	4
<u>Saint Guillaume</u> :	" :	11
<u>Drummondville</u> :	" :	16
<u>St Pierre de Durnham</u> :	" :	10
<u>Sainte Clotilde</u> :	" :	8
<u>Saint Fulgance</u> :	" :	2
<u>Coaticook</u> :	" :	1
<u>St Patricks Hill</u> :	" :	4
<u>Ste Hélène de Chester</u> :	" :	2
<u>Stanfold</u> :	" :	12
<u>Warwick</u> :	" :	7
<u>Ste Elisabeth d'Auteuil</u> :	" :	3
<u>Sainte Victoire</u> :	" :	5
<u>Saint Valère</u> :	" :	3
<u>Saint Christophe</u> :	" :	12
<u>Montréal</u> :	" :	58

Annexe: 5 - Abonnements au journal le Nicolétain (suite 1)

<u>Verchères:</u>	nombre d'abonnés	:	1
<u>Québec</u> :	"	:	49
<u>Ottawa</u> :	"	:	31 (1)
<u>Lac Témiscamingue</u>	"	:	3
<u>Trois-Rivières:</u>	"	:	51
<u>Sorel:</u>	"	:	36
<u>St Victoire de Sorel:</u>	"	:	1
<u>Saint Robert(Richelieu)</u>	"	:	1
<u>Ste Anne de la Pérade</u>	"	:	11
<u>Ste Geneviève de Batiscan:</u>	"	:	28
<u>Saint Stanislas</u>	:	:	11
<u>Cap de la Magdeleine</u>	:	:	3
<u>Saint Narcisse</u>	:	:	1
<u>Saint Prosper</u>	:	:	5
<u>Batiscan</u>	:	:	5
<u>St Romain de Winslow</u>	:	:	1
<u>Saint Ignace</u>	:	:	1
<u>Pointe aux Trembles</u>	:	:	1
<u>Saint Alban(Portneuf)</u>	:	:	1
<u>Hochelaga</u>	:	:	4
<u>L'Assomption</u>	:	:	1
<u>Terrebonne</u>	:	:	1
<u>Saint Jérôme</u>	:	:	1
<u>Sainte Thérèse</u>	:	:	1
<u>Longueil</u>	:	:	1
<u>Saint Jean d'Iberville</u>	:	:	8
<u>Corwansville</u>	:	:	1
<u>Saint Athanase</u>	:	:	1
<u>Sainte Hyacinthe</u>	:	:	20

(1) Les abonnés du Nicolétain étaient à Ottawa attachés aux ministères ou membres de la Chambre des Communes (A.S.N.)

Annexe:5 - Abonnements au journal le Nicolétain (suite 2)

<u>Sainte Hélène</u> :	nombre d'abonnés	:	1
<u>Saint Simon</u> :	"	:	1
<u>Saint Ours</u> :	"	:	3
<u>Varennes</u> :	"	:	1
<u>Vaudreuil</u> :	"	:	2
<u>Saint Michel des Saints</u>	"	:	1
<u>Cuvillon</u>	"	:	1
<u>Saint Dominique</u>	"	:	2
<u>Toronto</u>	"	:	2
<u>Windsor</u>	"	:	1
<u>Sainte Catherine</u>	"	:	1
<u>Pacquetville (N.B.)</u>	"	:	1
<u>Saint Jean (N.B.)</u>	"	:	1
<u>Shédiac (N.B.)</u>	"	:	1
<u>Moncton (N.B.)</u>	"	:	2
<u>Lafontaine (Ontario)</u>	"	:	4
<u>Saint Boniface (Manitoba)</u>	"	:	4
<u>Winnipeg</u>	"	:	1
<u>Gladstone (Manitoba)</u>	"	:	3
<u>Ste Gabrielle de Stradsford</u>	"	:	1
<u>Saint Jean-Baptiste (Manitoba)"</u>	"	:	1
<u>Paris (France)</u>	"	:	1
<u>Sioux City (Iowa)</u>	"	:	1
<u>Burlington (Vermont)</u>	"	:	1
<u>Saint Alban</u>	"	:	2
<u>Woodstock (Vermont)</u>	"	:	1
<u>Valleyfield</u>	"	:	1
<u>Rutland (Vermont)</u>	"	:	1
<u>Newport (Vermont)</u>	"	:	1
<u>Plainfield (Vermont)</u>	"	:	3
<u>Island Sand (Vermont)</u>	"	:	3
<u>Biddeford (Maine)</u>	"	:	4
<u>Lewistone (Maine)</u>	"	:	4
<u>Waterville (Maine)</u>	"	:	2
<u>West Bethel (Maine)</u>	"	:	1
<u>Hazardville (Connecticut)</u>	"	:	1

Annexe: 5 - Abonnements au journal le Nicolétain (suite 3)

<u>Willemantic</u> (Conn.) :	nombre d'abonnés	:	1
<u>Blanville</u> :	"	:	2
<u>New-Haven</u> :	"	:	2
<u>Boston</u> (Mass) :	"	:	8
<u>Oakdale</u> :	"	:	1
<u>Haverhill</u> :	"	:	6
<u>Ware Village</u> :	"	:	1
<u>Sainte Thècle</u> :	"	:	3
<u>Sainte Tite</u> :	"	:	2
<u>Saint Maurice</u> :	"	:	9
<u>Champlain</u> :	"	:	4
<u>Sainte Ursule</u> :	"	:	1
<u>Lévis</u> :	"	:	1
<u>Pointe du Lac</u> :	"	:	11
<u>Saint Barnabé</u> :	"	:	21
<u>Saint Sévère</u> :	"	:	8
<u>Shawinigan</u> :	"	:	8
<u>Mont-Carmel</u> :	"	:	1
<u>Yamachiche</u> :	"	:	70
<u>Cap Saint Michel</u> :	"	:	1
<u>Sainte Elie de Caxton</u> :	"	:	2
<u>Maskinongé</u> :	"	:	6
<u>Joliette</u> :	"	:	4
<u>Berthier</u> :	"	:	11
<u>Louiseville</u> :	"	:	10
<u>Saint Etienne</u> :	"	:	17
<u>Saint Justin</u> :	"	:	3
<u>New-Carlisle</u> (Cté de Bonaventure):	"	:	1
<u>Beauharnois</u> :	"	:	1
<u>Saint Léon</u> :	"	:	2
<u>Rivière du Loup</u> :	"	:	1
<u>Saint Ubald</u> :	"	:	1
<u>Saint Casimir</u> :	"	:	4
<u>Carleton</u> :	"	:	1
<u>Sainte Anne de la Pocatière</u> :	"	:	1
<u>Montmagny</u> :	"	:	1

Annexe: 5 - Abonnements au journal: le Nicolétain (suite 4)

<u>Rivière de la Magdeleine:</u>	nombre d'abonnés:	1
<u>Saint Thomas de Montmagny:</u>	" :	1
<u>Saint Pierre (Rivière du Sud):</u>	" :	1
<u>Saint Eugène de l'Islet:</u>	" :	1
<u>Kamouraska:</u>	" :	1
<u>Rimouski:</u>	" :	1
<u>Saint Sylvestre:</u>	" :	1
<u>Sainte Croix:</u>	" :	1
<u>Saint Flavien:</u>	" :	1
<u>Mégantic:</u>	" :	2
<u>Sainte Julie de Somerset:</u>	" :	2
<u>Somerset (Cté de Mégantic):</u>	" :	10
<u>Paquette :</u>	" :	2
<u>Douville:</u>	" :	1
<u>Sherbrooke:</u>	" :	11
<u>Waterloo:</u>	" :	2
<u>Acton Vale:</u>	" :	8
<u>Waterville:</u>	" :	1
<u>Richmond:</u>	" :	7
<u>Saint Paul d'Abbotsford:</u>	" :	1
<u>Farnham: (Missisquoi)</u>	" :	2
<u>Wotton:</u>	" :	1
<u>Windsor Mills:</u>	" :	3
<u>Saint Georges de Windsor:</u>	" :	1
<u>Saint Philémon de Stoke:</u>	" :	1
<u>Saint Joseph de Red Lake Falls (Minn)</u>	" :	1
<u>Saint Olgue:</u>	" :	1
<u>Saint Paul: (Minn)</u>	" :	3
<u>Jefferson (Dakota)</u>	" :	2
<u>Saint Pierre de Gentilly (Minn)</u>	" :	3
<u>Rockfort (Dakota)</u>	" :	3
<u>State Centre (Iowa)</u>	" :	3
<u>Scalite (Washington)</u>	" :	1
<u>Helena (Montana)</u>	" :	8
<u>Lorain Black River</u>	" :	4

Annexe: 5 -- Abonnements au journal: le Nicolétain (suite 5)

<u>Windsor</u> (Ontario)	nombre d'abonnés:	4
<u>Galion</u> (Ohio)	" :	1
<u>San Léandre</u> (Californie)	" :	5

Pour la ville de Nicolet on a recensé 104 abonnés

Pour la campagne faisant partie de la paroisse de Nicolet
on a recensé 75 abonnés, soit un total de 179.

Le culte à Sainte Anne

Le culte à Sainte Anne dans l'Eglise est presqu'aussi ancien que le culte de la Mère de Dieu. Il s'est développé d'abord en Orient à partir du Concile d'Ephèse en 431. Ce concile en définissant la maternité de Marie, a par ricochet, mis en valeur l'éminente dignité de l'aïeule du Christ. C'est semble-t-il à Jérusalem où la tradition fait naître Marie qu'est apparu le culte à Sainte Anne. De là, il s'est étendu à Constantinople et à tout l'Orient. En Occident, il faut attendre un peu plus tard pour voir s'éclore le culte à Sainte Anne. Il apparaît vers le VIIIe siècle à Rome sous l'influence orientale. A partir de là, il ne cesse de s'étendre dans tout l'Occident, de l'Italie jusqu'en Angleterre et en Scandinavie; de l'Espagne jusqu'en Hongrie.

Au moment où les premiers colons arrivèrent de France au Canada, cette dévotion était bien vivante et faisait partie du patrimoine religieux. On peut dire que nos ancêtres arrivèrent au pays avec l'amour de Sainte Anne au cœur. Il est difficile de fixer avec précision comment s'introduisit ce culte en France. Cependant on est sûr de son existence au XIIe siècle dans le Midi. De là, il a gagné le Nord de la France. A Paris même, la dévotion à Sainte Anne atteignit un sommet au XVIIe siècle, grâce à l'influence de la reine Anne d'Autriche qui lui attribuait la naissance de son fils Louis XIV. C'est donc au moment le plus fort de la dévotion à Sainte Anne que nos ancêtres partis des endroits les plus dévots à cette sainte émigrèrent au Canada.

La plupart des Jésuites venus au Canada étaient originaires du Nord-ouest de la France. C'est ce qui explique leur zèle pour établir la dévotion à Sainte Anne chez les indiens.

C'est à la suite d'un sauvetage vraiment miraculeux de trois marins en 1662 que nous voyons les premiers pèlerins venir en pèlerinage à l'église de Beaupré appelée durant si longtemps la chapelle des matelots.

Voir: Lucien Gagné et J.P. Asselin, Sainte Anne de Beaupré, Trois cents ans de pèlerinage, p.3 à p.11, Sainte Anne de Beaupré, 1957.

Annexe: 6

Le culte à Sainte Anne

C'est avec le cardinal Tascherau que le pèlerinage devait prendre un essor définitif. Avec lui à proprement parler, il entre dans sa phase moderne.

Le 7 mai 1876, à la suite d'une requête de Mgr Tascherau et de ses suffrageants, Pie IX proclamait Sainte Anne, patronne de la province ecclésiastique et civile de Québec (1).

Annexe:7

Recensements établis par les curés de Nicolet dans les cahiers de prônes de 1886 à 1908.

<u>Année</u>	<u>Ville</u>	<u>Campagne</u>	<u>Ville + Campagne</u>
1886 (C.P.n°4)	420 familles	295 familles	659 familles
<u>Années 1887-1888-1889 n'ont pas été recensées</u>			
1890 (C.P.n°4)	406 familles	271 familles	677 familles 4,064 âmes
1891 (C.P.n°5)	384 familles	257 familles	641 familles 3,972 âmes
1892 (C.P.n°5)	378 familles	226 familles	604 familles 3,749 âmes
1893 (C.P.n°5)	410 familles	233 familles	643 familles 3,966 âmes
1894 (C.P.n°6)	2,585 âmes	239 familles	662 familles 3,966 âmes
1895 (C.P.n°6)	423 familles	240 familles	663 familles 3,969 âmes
1896 (C.P.n°6)	408 familles	246 familles	654 familles 3,997 âmes
1897 (C.P.n°6)	408 familles	255 familles	663 familles 4,015 âmes
1898 (C.P.n°7)	377 familles	244 familles	621 familles 3,771 âmes
1899 (C.P.n°7)	380 familles	214 familles	594 familles 3,816 âmes
1900 (C.P.n°7)	371 familles	214 familles	585 familles 3,581 âmes
1901 (C.P.n°7)	343 familles	202 familles	543 familles 3,583 âmes
1902 (C.P.n°7)	344 familles	208 familles	552 familles 3,748 âmes
1903 (C.P.n°7)	334 familles	204 familles	538 familles 3,680 âmes
1904 (C.P.n°7)	351 familles	200 familles	551 familles 3,806 âmes
1905 (C.P.n°7)	330 familles	193 familles	523 familles 3,692 âmes
1906 (C.P.n°8)	343 familles	190 familles	533 familles 3,641 âmes
1907 (C.P.n°8)	361 familles	192 familles	553 familles 3,641 âmes
1908 (C.P.n°8)	361 familles	192 familles	663 familles 4,015 âmes

Annexe: 8 - Confréries et Associations Chrétiennes à Nicolet

Confrérie du scapulaire de l'Immaculée Conception

"Tous ceux qui ont charge d'âmes se feront un devoir d'exhorter les fidèles à se faire recevoir dans la Confrérie du scapulaire de l'Immaculée Conception à porter ce scapulaire fidèlement et avec confiance, à invoquer pieusement la Sainte Vierge par cette petite prière: O Marie conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous." Cent jours d'indulgences ou encore à répéter souvent six Ave, six Pater et six Gloria en l'honneur de la Sainte Trinité "et de la Vierge Marie conçue sans péché"(1).

Société de tempérance

Association qui a pour but de lutter contre l'alcoolisme.
Voir page 86 les conditions requises pour entrer dans cette société.

Ligue du Sacré Coeur de Jésus

"Comme moyen d'endiguer ce torrent dévastateur de l'ivrognerie qui grossit tous les jours et qui jette la désolation presque partout. Les pasteurs chargés du soin de vos âmes, vous inviteront à vous enrôler sous la bannière du Sacré Coeur de Jésus et c'est notre ferme espoir, les pères donneront l'exemple à leurs enfants, les citoyens constitués en dignité ou capables d'exercer une influence salutaire sauront fouler aux pieds le respect humain et tous se feront un devoir et un honneur de répondre à leur appel"(2).

Confrérie du Très Saint Rosaire (3).

Société Congrégation des Indulgences

"Accorde à tous ceux qui portent la médaille miraculeuse une indulgence de cent jours"(4).

Association Congrégation de la doctrine chrétienne

"dont les premiers membres doivent être les institutrices et les instituteurs, puis les personnes de bonne volonté capables d'enseigner le catéchisme aux enfants que la maladie ou des infirmités empêchent de fréquenter l'école" (5).

(1) Mandements, Op.cit., T.II, p.8.

(2) Mandements, Op.cit., T.II, p.17

(3) Mandements, Op.cit., T.II, p.23

(4) Mandements, Op.cit., T.II, p.29

(5) Mandements, Op.cit., T.II, p.69

Annexe: 3 - Confréries et Associations chrétiennes à Nicolet

(suite)

Association de Saint François de Sales

"dans le but d'aider les jeunes étudiants en théologie et
"à les mettre en état de devenir des pêtres vertueux et
"instruits"(1).

Les Dames de Sainte Anne

La Sainte Enfance

Les Enfants de Marie

(1) Mandements, Op.cit., T.II,p.30.

CARTE DE LOCALISATION

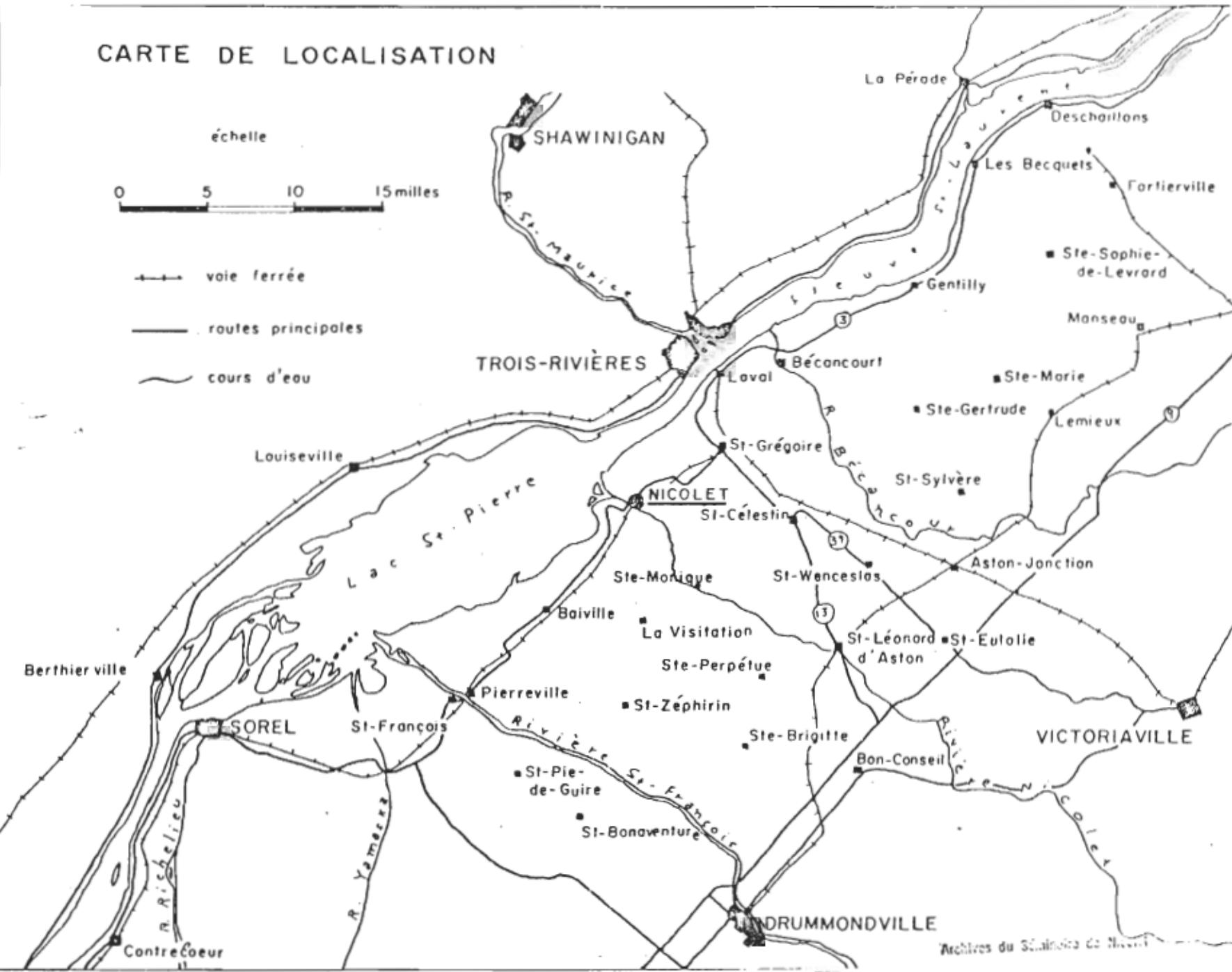
échelle

0 5 10 15 milles

voie ferrée

routes principales

cours d'eau



BIBLIOGRAPHIE

Sources manuscrites

Archives de l'Evêché de Nicolet (A.E.N.)

Les cahiers de prônes de la paroisse de Nicolet
C.P. n°1 du 5 octobre 1873 au 1^e février 1879
C.P. n°2 du 1^e février 1879 au 27 février 1881
C.P. n°3 du 27 février 1881 au 1^e janvier 1887
C.P. n°4 du 29 janvier 1887 au 26 octobre 1890
C.P. n°5 du 9 novembre 1890 au 1^e novembre 1894
C.P. n°6 du 4 novembre 1894 au 16 avril 1898
C.P. n°7 du 29 avril 1899 au 6 mars 1904
C.P. n°8 du 13 mars 1904 au 28 mars 1909.

Livre de comptes de la paroisse Saint-Jean-Baptiste de 1884 à 1890 (A.E.N.)

Archives du séminaire de Nicolet (A.S.N.)

Registre d'Etat civil de la ville de Nicolet

Liste des abonnements au journal Le Nicolétain

Sources imprimées (A.S.N.)

Mandements, Lettres pastorales et circulaire des Evêques de Nicolet, Vol.I. S.G. Mgr Elphège Gravel, depuis août 1885 jusque janvier 1904.

Mandements, Lettres pastorales et circulaires des Evêques de Nicolet, Vol.II. S.G. Mgr Hermann Brunault, depuis février 1904 jusque janvier 1914.

Recensement du Canada

Rapport de recensement en 1871, Vol.I, Ottawa, 1872

Rapport de recensement en 1881, Vol.I, Ottawa, 1882

Rapport de recensement en 1891, Vol.I, Ottawa, 1892

Rapport de recensement en 1901, Vol.I, Ottawa, 1902.

Rapport de recensement en 1911, Vol.I, Ottawa, 1912.

- Séminaire de Nicolet, 1836-1897 (ouvrage collectif), C.O.
Beauchemin et Fils, Montréal, 1897.
- Séminaire de Nicolet, 1867-1906, C.O. Beauchemin et Fils,
Montréal, 1906.
- Séminaire de Nicolet, 1915-1916, Action sociale Ltée, Québec, 1906.

Etudes

- Allaire, J-B. Dictionnaire biographique du clergé canadien français, T.II, Les contemporains, Saint-Hyacinthe, 1908.
- Beaulieu A., Hamelin, Jean, Les journaux du Québec de 1764 à 1964
Les cahiers de l'Institut d'Histoire, P.U.L., Québec,
Librairie Armand Colin, Paris, 1965.
- Bellemare, E., Histoire de Nicolet, 1664-1924, Arthabaska, 1924,
410 p.
- Bergeron, Arthur, Le clergé du diocèse de Nicolet, Wickham,
Drummond, 1958, 338p.
- Bergeron, Paul-A., A l'ombre du clocher Histoire de la paroisse Sainte Perpétue, Nicolet, Montréal, les Editions de l'Atelier, 1960, 200 p.
- Blanchard, Raoul, La Mauricie, Trois-Rivières, Ed. du Bien Public, 1950, 159 p.
- Boileau, Gilles, Etude démographique de la population du diocèse de Nicolet, Séminaire social Pie XII, Nicolet, St Justin, 222 p.
- Boucher, André, "Le rôle joué par les marguilliers" in Le laïc dans l'Eglise canadienne-française de 1830 à nos jours, Montréal, Fidès, 1972 p.163-p.173.
- Bouchette, Joseph, Description topographique de la Province du Bas-Canada avec les remarques sur le Haut-Canada et sur les relations des deux provinces avec les Etats-Unis de l'Amérique, Londres, Faden, W, 1815, 664 p.
- Brouillette, Normand, Changements récents dans l'organisation de l'Espace urbain de Nicolet, 1955-1965, Thèse de maîtrise, Université Laval, 1965.

- Fafard, R., Le clergé du diocèse de Nicolet, 1865-1970, Ed. du Bien-Public, Trois-Rivières, 1979, 488 p.
- Gagné, L. et Asselin J-P., Sainte-Anne-de-Beaupré, Trois cents ans de pélerinage, Sainte-Anne-de-Beaupré, 1967, 88 p.
- Gagnon, Serge, "Le diocèse de Montréal durant les années 1860" in Le laïc dans l'Eglise canadienne française de 1830 à nos jours, Montréal, Fidès, 1972 p.113-p.127.
- Guillemette, Armand, Nérée Beauchemin, Son oeuvre, Ed.critique, Vol.I., P.U.Q., Montréal, 1973, 661 p.
- Hardy, René, Aperçu du rôle social et religieux du curé de Notre Dame de Québec, 1840-1860, Thèse de maîtrise, Université Laval, 1968, 122 p.
- Hardy, René, "L'activité sociale du curé de Notre Dame de Québec: aperçu de l'influence du clergé au-milieu du XIXe siècle" in Histoire sociale n°6, nov.1970 p.5-p.32.
- La-Barrère-Paulé, A., Les instituteurs laïques au Canada français, 1836-1900, Québec, P.U.L., 1965, 471 p.
- Létourneau, Firmin, Le comté de Nicolet Enquête économique et sociale, Fidès, Montréal, 1946, 200 p.
- Litalien, Roland, Le prêtre québécois à la fin du XIX e siècle, Montréal, Fidès, 1970, 219 p.
- Martin, Louis, Jean Rimbault, curé à Nicolet, Thèse de maîtrise, Montréal, août 1977.
- Robert, Jean-Claude, Du Canada français au Québec libre Histoire d'un mouvement indépendantiste, Paris, Flammarion, 1975, 323 p.
- Rousseau, Carmen, "Les oblats et l'encadrement paroissial au Cap de la Madeleine, 1903-1926" in Serge Gagnon et René Hardy, L'Eglise et le village au Québec, 1850-1950, Montréal, Leméac, 1979, p.117-p.139.
- Seguin, Normand, La conquête du sol au XIXe siècle, Ed. du Boréal Express, Québec, 1977, 295 p.
- Fastes trifluviens, Tableaux d'histoire trifluvienne sous le régime français, Société Saint-Jean-Baptiste et Société d'Histoire régionale, juin 1951.

- 204
- Voisine Nive, Histoire de l'Eglise catholique au Québec 1608-1970,
Montréal, Fidès, 1971, 112 p.
- Wallot, J-P., Un Québec qui bougeait, Trame socio-politique au
tournant du XIXe siècle, Les Editions du Boréal
Express, Montréal, 1973, Chapitre VII, p.183-p.224.

TABLE DES MATIERES

Introduction	Page	
Chapitre I		
Evolution de Nicolet de 1870 à 1920		
A) La population et l'économie.	" 4	
B) Nicolet, ville de services	" 7	
C) Nicolet, foyer d'expression de la culture savante	" 9	
D) Les curés de Nicolet	" 15	
Chapitre II		
L'encadrement religieux		" 18
A) Les fonctions administratives du curé	" 22	
a) La dîme	" 22	
b) La fabrique	" 25	
B) Dieu et la nature	" 28	
C) Les quêtes et les œuvres de charité	" 32	
D) Les pratiques religieuses	" 38	
Chapitre III		
L'encadrement moral		" 56
1) L'éducation des enfants	" 57	
2) Le repos dominical - Les temps libres	" 64	
3) La lutte contre l'alcoolisme	" 70	
Conclusion		" 78
Annexes		
1) Les curés de Nicolet	" 80	
2) Etats de comptes de la paroisse St Jean-Baptiste de Nicolet	" 82	
3) Tableau des recettes diocésaines de la paroisse St Jean-Baptiste	" 84	
4) Bazar de l'Hôtel Dieu	" 87	

